

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

| | |
|----------------------------|-------|
| France | 25.00 |
| Pour les Ligeurs | 20.00 |
| Etranger | 30.00 |
| Pour les Ligeurs | 25.00 |

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e
TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:
DROITHOM-PARIS
Chèques postaux:
c/c 219.25, PARIS

SOMMAIRE

PAUL PAINLEVÉ

| | |
|------------------------------------|------------------|
| <i>Le Ligeur</i> | Victor Basch |
| <i>Le Savant</i> | Paul Langevin |
| <i>L'Homme politique</i> | Fernand Bouisson |

A travers l'œuvre de Painlevé

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

LES SIÈGES CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (XI^e)

Tél. : Roquette 10-04

50 % moins cher



Fauteuils cuir patiné

GRAND CONFORT

Formes nouvelles depuis... .. **175 frs**

Exposition unique : 200 modèles

La plus importante fabrique spécialisée dans
la fabrication du siège de cuir

ATELIERS ET EXPOSITIONS :

42, rue Chanzy - Téléphone : Roquette 10-04

Catalogue L 3 franco

VILLÉGIATURES :

COTE D'AZUR - Hôtel "LES SAPINS" MENTON

Dans une vaste propriété plantée de fleurs, de
plantes exotiques, d'arbres fruitiers, Terrasses, Treil-
les de vignes et de fleurs. Potager et splendide Pinède.

Vous pouvez vous reposer, travailler, venir pour
vos bains de mer ou pour des excursions en montagne.
Cuisine impeccable

ÉTÉ 32 fr. ; HIVER 35 fr. par jour ; taxes incluses.
Recommandé par le « Touring Club »

NICE

PENSION DE FAMILLE

4, av. Gilly « CASTEL FLEURI »
Dern. Confort. Pens. à partir de 28 fr.

ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU DÉVOUEMENT NATIONAL

POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT TOUS TRIBUNAUX

TOUS PROCÈS ET RECOURS A FORFAIT

Téléph. PROV. 41-75

3, Rue Cadet - PARIS (9^e)

UN TRESOR CACHÉ !

dans les 500.000 obligations non réclamées du Cré-
dit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. Fer,
Panama etc., publiées avec tous les tirages (Lots et
Pairs) Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel
des Tirages, Bureau C.Z, N° 6 fg. Montmartre, Paris

LES FÊTES DE NOËL A ROME

(21 au 30 décembre)

Magnifique voyage comportant la visite de
Rome, Naples, Pompéi, Capri, Gênes. Séjour
avec pension complète dans des hôtels de pre-
mier ordre.

PRIX DU VOYAGE :

Au départ de : Hôtels de premier ordre

| | | |
|-------------|------------------------------------|---------------------------------|
| PARIS | 1 ^{re} classe 1.990 frs ; | 2 ^e classe 1.695 frs |
| LYON | — 1.670 frs ; | — 1.470 frs |
| MODANE ... | — 1.500 frs ; | — 1.350 frs |
| VINTIMILLE | — 1.490 frs ; | — 1.345 frs |

Nombre de places limitées.

Demander le programme détaillé du voyage et en
voyer son adhésion, en se recommandant des
« Cahiers », à l'agence Le Bourgeois, 38, bd des Ita-
liens, Paris. Tél. : Taïhout 80-50 et la suite.

La Banque des Coopératives de France

Société anonyme à capital variable

Siège Social : 31, rue de Provence, Paris (9^e)

est

L'ORGANISATION NATIONALE DE L'ÉPARGNE COOPÉRATIVE

102.000 Comptes - 338 millions de dépôts

11 AGENCES : à Paris, 31, rue de Provence ;
29, bd. Bourdon ; 29, bd. du Temple ; 132, bd.
St-Germain ; à Bordeaux, Cambrai, Château-
Thierry, Douai, Limoges, Lyon, Nancy,
Rouen, plus de 2.300 caisses correspondantes

Taux des Intérêts :

A vue (disponible immédiatement) 3,25 % — A un an, 4,75 %
A 2 ans, 5 % — A 5 ans, 5,25 % — Comptes avec carnet de
chèques 2,75 %

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Pour tous renseignements écrire au Siège Social ou à l'une
des Agences.

« La Maison Antonin ESTABLET »

à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS DE TABLE DES
COTES-DU-RHONE à des conditions avantageuses,

Prix et Échantillons sur demande

Agents acceptés toutes régions.

Champagne Propriétaire vend champagne bon
cru (rendu gare), 8 fr. ou 9 fr.
la bouteille par 25 bout., suivant distance. P. DELAIRE,
à CERSEUL (Marne).



LIBRES OPINIONS*

PAUL PAINLEVÉ

LE LIGUEUR

Par Victor BASCH

Appartenait-il encore à la Ligue? Je ne sais pas. Mais ce que je sais, c'est que, s'en fût-il séparé extérieurement, son âme, à travers tous les attiédissements dus à l'âge et aux charges publiques, à travers tous les douloureux sacrifices faits au réel, était restée indissolublement attachée à notre haut idéal.

Paul Painlevé était, en 1898, bien qu'âgé seulement de 35 ans, à l'apogée de sa carrière de savant. Sa jeune gloire avait été proclamée par la bouche, d'habitude réticente, du grand Henri Poincaré et avalisée par le chœur de tous ses rivaux européens. Il avait, grâce à ce don mystérieux d'intuition qui apparente le génie scientifique au génie artistique, découvert entre des secteurs, jusqu'alors séparés, du monde des nombres, des rapports qui avaient échappé aux chercheurs les plus pénétrants. Malgré les conseils de ses aînés, il était allé au mur auquel s'étaient brisés les efforts de tous les explorateurs de l'inconnu mathématique et, comme d'un seul bond juvénile, il l'avait franchi. Triomphe de cette foi dans l'harmonie universelle qui, elle aussi, est commune au savant et à l'artiste. Et si l'on se rappelle que son père était l'un de ces artisans-artistes, comme Paris a la gloire d'en engendrer, et que, jeune maître de conférences à l'Université de Lille, il donnait à la *Revue Bleue* des nouvelles où l'on sentait fermenter de fortes sèves, l'on comprendra que Paul Painlevé était l'un de ces rares privilégiés dans l'esprit desquels s'épousent la Vérité et la Fiction, le réel et l'idéal, la faculté de s'emparer par l'intelligence de l'empire du donné, et celle de se tailler dans cet empire un empire nouveau.

Et voici que, en cette année fatidique de 1898, l'Affaire vint créer dans la vie française une dissonnance stridente: partis contre partis, amis contre amis, pères contre enfants. Paul Painlevé n'avait aucun doute sur la culpabilité du capitaine Dreyfus. Lorsque Jacques Hadamard lui cria sa foi dans l'innocence du condamné, il se refusa à continuer la conversation. N'ayant pas étudié la cause, il n'avait aucune raison de sus-

pecter des hommes qu'il avait accoutumé de respecter.

Mais, tout à coup, le voile qui avait recouvert ses yeux se déchira. Le général Gonse, sous-chef de l'Etat-Major, qui lui avait demandé de lui répéter sa conversation avec Jacques Hadamard, avait consigné celle-ci dans un rapport qu'il avait versé dans le dossier secret et où les paroles de Hadamard avaient été entièrement travesties. C'était là la loyauté des chefs suprêmes de l'armée! Fallait-il que les preuves qu'avaient en mains les accusateurs de Dreyfus fussent fragiles pour qu'ils recourussent à des manœuvres aussi puérilement scélérates. Si Painlevé ne savait pas encore que Dreyfus était innocent, il savait désormais que ses accusateurs étaient des criminels.

Et alors il se mit à étudier l'affaire avec la lucidité qu'il apportait dans toutes ses activités et, au bout de son étude, il n'eut plus un doute: Dreyfus était innocent. Et dès qu'il eut acquis cette conviction, il alla la crier, avec le plus magnifique courage, avec un oubli total de sa carrière, de ses intérêts, de ses légitimes ambitions, devant la Cour de Cassation, devant les foules des meetings, devant le Conseil de guerre de Rennes. Jamais je n'oublierai la force et la clarté avec lesquelles il mit en loques le système de Bertillon-le-Fol. Jamais surtout ne s'éteindra en moi le souvenir de sa déposition au procès de Rennes. Toujours je reverrai le clair regard dont il fixait, pendant sa confrontation avec lui, Gonse-le-Fourbe qui n'en put supporter la flamme et fut obligé de baisser ses yeux obliques.

A partir du procès de Rennes, Paul Painlevé n'appartenait plus tout entier à la science. Il avait compris que des hommes comme lui ne pouvaient s'emmurer dans le serein silence de leur cabinet de travail, si vastes que fussent les constructions qui en pourraient sortir. Sa pensée avait embrassé les plus larges horizons. Elle demandait maintenant à se traduire en actes.

C'est à la Ligue — il était entré en 1904 au Comité central — qu'il fit son apprentissage d'homme public, qu'il apprit à parler aux hommes assemblés, qu'il entra en contact avec les masses. Il épousa la cause du peuple dont il était issu et dont, malgré sa supériorité intellectuelle, il se sentait solidaire. Les discours qu'il prononça, en

*Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

1904, en faveur des grévistes de Neuville et, en 1906, sur la *Justice légale et la Justice sociale* respirèrent la foi démocratique la plus passionnée et la plus hardie. Il s'y dresse, de toute sa probité et de tout son désintéressement, contre la criminelle emprise exercée sur la République par les puissances d'argent. Et il propose comme mot d'ordre à la Ligue : « A la bataille toujours, aux honneurs jamais, mais toujours à l'honneur ! »

Dès ce moment, il était certain que Painlevé allait être pris par la politique. Faut-il le regretter ? En relisant l'admirable conférence sur Pascal et l'extraordinaire discours qu'il prononça lors de la Fête du Soleil, l'on se surprend à penser que, ce que Painlevé a fait au Parlement, d'autres peut-être auraient pu le faire, tandis que des pages comme celle-là, lui seul était capable de les écrire et que, s'il était resté dans son cabinet de travail, bien d'autres pages, d'une inspiration aussi haute et d'une envolée aussi audacieuse en seraient sorties.

Mais ce sont regrets vains. Il y avait, en Painlevé, à côté de l'homme de pensée, un homme qui se croyait appelé à agir. Et qui, en se remémorant sa vie, oserait dire que son action a été inutile ? C'est lui qui, parmi le désarroi d'une guerre mal préparée, organisa la collaboration de la science à la défense nationale. C'est lui qui nomma Foch et Pétain. C'est lui qui, en étroite solidarité avec Aristide Briand, élaborait le Pacte de Locarno. C'est lui qui, avec Steeg, a été le pacificateur du Maroc. C'est lui qui emporta le vote de la loi nouvelle sur les conseils de guerre. C'est lui qui a réalisé le service d'un an. Lui enfin, qui, à l'un des moments les plus critiques de l'histoire de notre trésorerie, a proposé de liquider nos difficultés financières par un prélèvement sur le capital et par une consolidation forcée de la dette flottante et s'est fait renverser là-dessus par le Parlement. Ce sont là, tout de même, des titres valables à la reconnaissance de la démocratie.

La Ligue, cependant, lui a été sévère. Elle lui a reproché de n'avoir pas, au pouvoir, été fidèle à ses convictions de ligueur. Le pouvait-il ? « Nous », ai-je dit au Congrès de Toulouse, « qui avons le privilège de vivre dans la sphère des

idées, nous contemplons, dans notre rêve hautain, l'étoile de l'Absolu et nous prétendons la transporter sur la terre, avec toutes les splendeurs éblouissantes de sa lumière. Les pauvres lumignons que nous offrent les hommes d'Etat nous apparaissent comme de viles caricatures de notre astre magnifique. Mais les hommes politiques, les hommes d'action, les réalisateurs, sont obligés d'allumer, dans les ténèbres de la médiocrité, de la pusillanimité et de l'inertie du plus grand nombre, des lumignons, puis des lumignons encore jusqu'à ce que ces points lumineux se rejoignent et s'unissent en une grande flamme. Ce que vous reprochez à Painlevé, c'est d'être un homme de réalisations imparfaites, un homme qui, pour créer un peu de bien, est obligé d'employer des moyens qui nous heurtent et nous blessent et nous apparaissent comme des sortes de trahison ».

Paul Painlevé n'a pas trahi. Le dernier acte de sa vie publique a rejoint le premier : en bon aviateur, il a bouclé la boucle. Déjà gravement atteint, il est monté à la tribune pour dénoncer une bande de mercantis qui, usant, eux aussi, de faux, avaient voulu faire expier à un innocent son refus de participer à leurs manœuvres frauduleuses. C'est le témoin héroïque de l'Affaire que, une dernière fois, la Chambre avait entendu plaider pour la vérité et la justice...

C'est une noble vie qui s'est éteinte, un grand cœur qui a cessé de battre. Ce cœur était d'une sensibilité extrême. Je me rappellerai toujours une soirée d'hiver où, faisant avec lui les cent pas dans l'étroite rue Séguier où il habitait, il me dit la torture que lui infligeaient les immondes attaques de l'*Action Française*. « Je n'y résisterai pas », me dit-il, en crispant sa main sur son côté gauche. Qui dira la part qu'ont eue dans le mal qui l'a terrassé les insultes dont on l'a accablé !

Tout cela est oublié aujourd'hui. La nation tout entière a communiqué dans le deuil qu'a suscité sa disparition. La Ligue, qui fut son berceau politique, ne se souvient aujourd'hui que des services qu'il lui a rendus et de l'attachement qu'il lui a témoigné jusqu'au bout. Il fut l'une de ses gloires. Elle conservera fidèlement sa mémoire et lui adresse un suprême, un fraternel adieu.

VICTOR BASCH.

LE SAVANT

Par Paul LANGEVIN

Il est difficile d'imaginer une existence mieux remplie, plus riche et plus féconde que celle de Paul Painlevé. Au cours de sa rapide et brillante carrière, il semble avoir été poussé par le feu intérieur qui l'animait à ne rien laisser perdre des dons exceptionnellement précieux et variés qu'il avait reçus de la nature. Il fut successivement et avec une égale aisance un grand savant, un créateur dans le domaine de la pensée grâce à son génie mathématique lucide et profond à la fois, un ora-

teur et un écrivain remarquable par sa sensibilité, par la force et la beauté de son expression, et enfin un homme d'action d'une grande clarté d'esprit et d'un courage à toute épreuve. Il joignait à ces qualités un amour ardent de la justice, une bonté agissante et une chaleur de cœur qui en faisaient le plus charmant et le meilleur des amis. C'est un homme, au sens le plus plein, le plus élevé et le plus complet du mot, que nous venons d'avoir la douleur de perdre.

Je voudrais montrer ici que son activité de savant s'est développée et progressivement élargie sur le même rythme que sa vie tout entière qu'elle a préparée et continuellement sous-tendue. D'un côté comme de l'autre, il est passé de l'abstrait au concret, de la réflexion à l'action, du principe à l'application. Comme savant, il a débuté et donné toute sa mesure dans le domaine de l'analyse la plus pure où il laisse la trace profonde d'un grand mathématicien, puis il se préoccupe de développer les conséquences de ses découvertes du côté de la mécanique rationnelle et de l'astronomie, applique ensuite à certains chapitres de la mécanique pratique et de la physique son exceptionnelle puissance de réflexion et se passionne enfin pour la technique nouvelle de l'aviation dans le développement de laquelle il joue un rôle essentiel, du côté théorique comme au point de vue pratique.

Sa carrière universitaire est marquée du reflet de cette évolution. Sorti de l'école primaire à laquelle il restera toujours si profondément attaché, il passe par le lycée où tout lui paraît également facile et entre à vingt ans à l'École normale. Il y est de suite attiré vers les mathématiques sous l'influence de maîtres comme Appell, Darboux, Hermite, Picard, Poincaré, Tannery et dans l'enthousiasme de la magnifique période que traversait alors la plus pure des sciences, il y a exactement cinquante ans. Docteur, avec une thèse remarquable, presque à sa sortie de l'École, il va enseigner à Toulouse, puis à Lille, pour revenir très vite à Paris avec une œuvre remarquable, accomplie en quelques années et sanctionnée en 1900 par son entrée à l'Académie des Sciences. Puis, son orientation vers la mécanique le fait appeler en 1905 à l'École polytechnique pour y enseigner cette science et, quelques années plus tard, dès l'aube du développement de l'aviation, il jette les bases de la mécanique du plus lourd que l'air et en organise l'enseignement en contribuant à créer et à animer l'établissement qui devait devenir sous son impulsion l'École supérieure de l'aéronautique.

Je voudrais essayer de retracer la ligne générale de son œuvre et de faire comprendre l'importance de sa contribution aux diverses sciences dont il s'est occupé. Elle est essentielle surtout en mathématiques où, depuis sa thèse « *Sur les lignes singulières des fonctions analytiques* », il a consacré un effort fécond à la théorie des fonctions et à la recherche des transcendentes nouvelles définies par des équations différentielles.

Il y a là un problème fondamental, aussi bien pour la théorie pure que pour ses applications à la mécanique et à la physique où nous avons sans cesse besoin d'utiliser ces instruments précis et délicats de la pensée forgés par les mathématiciens, en particulier les fonctions de plus en plus nombreuses et complexes qu'ils nous apprennent à calculer et qui nous servent à représenter les mouvements des corps terrestres ou célestes, ou à exprimer les lois naturelles.

Une fonction est, dans le cas le plus simple, une

relation entre deux quantités variables telle que, à chaque valeur donnée de l'une d'elles, dite variable indépendante, elle fait correspondre une ou quelquefois plusieurs valeurs bien définies, ou déterminations, de l'autre, dite variable dépendante ou fonction de la première. Quand celle-ci varie et prend toutes les valeurs possibles dans le domaine des nombres dits réels correspondants aux différents points d'une droite ou axe, la fonction varie de manière plus ou moins compliquée et peut se représenter, comme on sait, en portant les variations de la fonction sur un axe perpendiculaire au premier, par un diagramme ou courbe qui figure tout l'ensemble de la fonction. Les fonctions les plus simples, ou fonctions algébriques, sont définies par des équations où les deux variables interviennent par l'intermédiaire des opérations de l'algèbre, addition, multiplication, élévation à une puissance quelconque, ou opérations inverses, soustraction, division, extraction de racines, et combinaisons quelconques de ces opérations. Mais, quel que grand que soit le nombre de ces combinaisons et des fonctions qu'elles définissent, elles sont infiniment loin d'épuiser les possibilités et de satisfaire aux besoins des applications. On s'en est aperçu à propos du calcul des triangles ou trigonométrie et à propos de la méthode des logarithmes destinée à faciliter les calculs numériques. Sous le nom de sinus, cosinus, etc., la trigonométrie a introduit de nouvelles fonctions d'un angle variable, et la relation entre un nombre et son logarithme a introduit, suivant qu'on choisit l'un ou l'autre comme variable indépendante, deux nouvelles fonctions, la logarithmique et l'exponentielle, dites inverses l'une de l'autre.

On a pu démontrer, fait remarquable, qu'aucune de ces nouvelles fonctions n'est algébrique, c'est-à-dire qu'aucune équation algébrique, si compliquée qu'elle soit, ne peut représenter la relation entre un angle et son sinus ou entre un nombre et son logarithme. Ces fonctions dépassent ou transcendent les possibilités d'expression de l'algèbre ; pour cette raison on les a nommées transcendentes. Aucun nombre fini d'opérations de l'algèbre ne permet de les engendrer, ou de les calculer, directement ou indirectement.

La découverte du calcul infinitésimal, de l'analyse, comme disent les mathématiciens, a permis de comprendre la raison profonde de ce résultat, la nature de l'opération génératrice des transcendentes, celle du passage à la limite, par différenciation ou dérivation, ou par intégration d'une autre fonction. Ce passage à la limite implique l'intervention de l'infiniment petit ou de l'infiniment grand ; il est équivalent, en quelque sorte, à l'application d'un nombre infini d'opérations de l'algèbre. La différence entre la fonction algébrique et la fonction transcendente est du même ordre que la différence entre le fini et l'infini, entre l'algèbre et l'analyse. On s'en aperçoit par le fait qu'une fonction transcendente peut être représentée par la somme d'un nombre infini de termes algébriques chacun en fonction de la variable indépendante.

L'opération infinitésimale la plus simple est celle de la dérivation qui d'une fonction en dérive une autre représentant en chaque point, pour chaque valeur de la variable, la rapidité de variation de la première fonction, comme la vitesse d'un mobile représente la plus ou moins grande rapidité dans la variation de position du mobile en fonction du temps. La fonction dérivée peut elle-même donner une dérivée dite du second ordre, comme la vitesse donne l'accélération, et ainsi de suite pour les dérivées du troisième, quatrième ordre, etc...

L'opération inverse de la dérivation s'appelle l'intégration ou quadrature. C'est elle qui permet de calculer l'aire intérieure à une courbe fermée sur un plan, la surface extérieure ou le volume d'un solide de forme quelconque. On conçoit quelle peut être l'importance, en mécanique ou en physique, de ces deux opérations, imaginées pour la première fois par Archimède, de la dérivation et de l'intégration.

Fait remarquable, la dérivation ne donne naissance à aucun type nouveau de fonction : la dérivée d'une fonction algébrique est toujours une fonction algébrique, tandis que l'intégration d'une fonction algébrique donne naissance, en général, à une transcendante telle que, entre la nouvelle fonction et la variable, n'existe aucune relation algébrique, si compliquée qu'elle soit. En particulier, les transcendentes trigonométriques et logarithmiques sont engendrées par les intégrations de fonctions algébriques extrêmement simples. De là toute une moisson de transcendentes nouvelles, les fonctions elliptiques, abéliennes, etc..., obtenues par intégration de fonctions algébriques ou des transcendentes déjà engendrées elles-mêmes de cette manière.

Mais une source infiniment plus riche et non encore épuisée de transcendentes nouvelles se trouve dans les équations différentielles. On peut, en effet, se poser le problème de trouver une fonction qui satisfasse à une relation où figurent algébriquement, non seulement des fonctions déjà connues de la variable indépendante, et la fonction inconnue, mais encore la dérivée de celle-ci ou même ses dérivées de divers ordres. L'ordre de l'équation différentielle ainsi obtenu est celui de la dérivée de l'ordre le plus élevé qui y figure. Les transcendentes déjà connues se trouvent satisfaire aux équations différentielles les plus simples : la fonction exponentielle à l'équation exprimant que la fonction est égale à sa dérivée pour toute valeur de la variable ; la fonction logarithmique à l'équation exprimant que la dérivée est égale à l'inverse de la fonction ; ce sont là deux équations du premier ordre. Les transcendentes trigonométriques satisfont au contraire à des équations du second ordre.

L'œuvre de Painlevé a été surtout consacrée à l'étude des transcendentes nouvelles engendrées par des équations différentielles, et plus particulièrement de celles du premier et du second ordres.

Le fait que les lois de la mécanique et de la physique s'expriment le plus souvent par des équations

différentielles suffit pour montrer toute l'importance du problème ainsi posé. Il a retenu l'attention des plus grands parmi les mathématiciens. C'est ainsi qu'un des plus beaux titres de gloire d'Henri Poincaré est d'avoir mis en évidence certains caractères généraux des nouvelles fonctions ainsi définies, dans son célèbre mémoire « *Sur les courbes définies par des équations différentielles* ». Une même équation différentielle définit, d'ailleurs, toute une famille de fonctions suivant les valeurs qu'on attribue aux constantes arbitraires qui figurent dans sa solution ou, comme on dit, dans son intégrale générale, et Poincaré a montré tout l'intérêt qu'il y avait à étudier simultanément l'ensemble de la famille.

Painlevé a pu aller plus loin que Poincaré en utilisant de manière presque exclusive la méthode si puissante que fournit la théorie des fonctions d'une variable imaginaire, créée par Cauchy et devenue un instrument de travail indispensable, non seulement aux mathématiciens purs, mais encore aux physiciens et aux ingénieurs, qu'il s'agisse d'électrotechnique, de télégraphie, d'hydrodynamique, d'élasticité ou d'aviation.

L'introduction des imaginaires, ou variables complexes, a commencé par l'algèbre qu'elle a inondée de clarté en rendant possible l'inversion de toutes ses opérations, en donnant des racines à toutes ses équations. C'est un fait admirable et complètement imprévu que, pour donner toute sa généralité à l'algèbre et toute sa clarté à la théorie des fonctions d'une variable, il faut supposer que la variable, comme la fonction, au lieu de ne pouvoir varier chacune que dans le domaine dit réel, c'est-à-dire à la façon d'un point sur une droite, peuvent varier à la façon d'un point dans toute l'étendue d'un plan dont une certaine droite représente le domaine réel. Les opérations de l'algèbre correspondent à des déplacements ou à des combinaisons bien définies des points dans le plan au lieu de correspondre à des déplacements ou à des combinaisons bien définies des points sur la droite représentative du domaine réel. Alors que, dans ce dernier domaine, une fonction d'une variable établit une correspondance point par point entre la droite ou axe sur laquelle sont portées les variations de la variable indépendante et la droite ou axe sur laquelle sont portées les variations de la fonction, dans le domaine complexe, la fonction établit une correspondance point par point entre le plan sur lequel peut se déplacer le point représentatif de la variable indépendante complexe et le plan sur lequel peut se déplacer le point représentatif de la fonction ou variable dépendante.

La nouvelle conception a le grand avantage de donner, pour l'ensemble d'une fonction, une représentation beaucoup plus claire, plus profonde en quelque sorte que la courbe du domaine réel, où les variations de la variable et de la fonction sont représentées chacune par le déplacement d'un point sur un axe A chaque fonction, en effet, correspond, dans le plan de la variable indépendante, un certain nombre de points singuliers qui sont toujours en nombre fini dans le cas des fonctions algébriques et dont la nature est également plus

simple pour ces fonctions que pour les transcendentes. Les uns sont des pôles où la fonction devient infinie et les autres (qui existent seulement dans le cas où la fonction peut avoir plusieurs valeurs ou déterminations pour chaque valeur de la variable, ce qui veut dire qu'à chaque point du plan de la variable correspondent plusieurs points dans le plan de la fonction, comme c'est le cas, par exemple, pour la fonction racine carrée qui prend deux valeurs égales et de signes contraires pour chaque valeur de la variable) sont des points critiques tels que, si le point représentatif de la variable parcourt un circuit fermé dans son plan et revient à son point de départ après avoir tourné autour d'un point critique, le point représentatif de la fonction, s'il est parti d'une des déterminations de celle-ci, n'y revient pas, mais retrouve une autre des multiples déterminations.

Les fonctions transcendentes peuvent présenter, outre des pôles ou des points critiques algébriques autour desquels se permutent un nombre fini de déterminations, des singularités plus élevées telles que les points singuliers essentiels caractérisés par le fait que, lorsque le point représentatif de la variable s'approche de l'un d'eux de plus en plus, le point représentatif de la fonction subit dans son plan un véritable affolement et peut passer successivement par tous les points de ce plan, à l'exception de deux au maximum selon un remarquable théorème démontré par M. Picard. Il peut y avoir aussi des points critiques transcendents autour desquels se permutent un nombre infini de déterminations. Ces points singuliers peuvent être isolés ou constituer des ensembles plus ou moins compacts et même des lignes ouvertes ou fermées appelées coupures.

Le fait essentiel est qu'une fonction algébrique ou transcendente analytique est caractérisée par l'ensemble de ses points singuliers ; une fonction qui n'aurait aucune singularité, même à l'infini dans le plan de la variable, se réduirait à une constante. Deux fonctions ayant les mêmes singularités ne peuvent différer que par une constante.

Le premier travail de Painlevé, sa thèse, a porté sur cette propriété importante et remarquable, que l'individualité d'une fonction réside, en quelque sorte, dans ses singularités, et qu'il suffit de connaître celles-ci, qui peuvent être en nombre plus ou moins limité, pour être renseigné sur tout l'ensemble de la fonction. Il s'est occupé plus particulièrement des fonctions qui ont des lignes entières de points singuliers; il démontre à ce sujet plusieurs théorèmes nouveaux et importants et commence à orienter ses résultats vers l'étude des transcendentes nouvelles définies par des équations différentielles.

Il suffit, en effet, pour caractériser les solutions de ces équations et pour reconnaître si elles représentent des transcendentes nouvelles, d'en étudier les singularités. Il se présente ici le fait remarquable que la clarté dans ce nouveau domaine apparaît en même temps que la généralité. Au lieu d'étudier séparément chaque solution individuelle, il faut, comme Poincaré l'avait fait dans le domaine réel, étudier tout l'ensemble de solutions,

toute la famille obtenue par variation des constantes arbitraires qui figurent dans l'intégrale générale, en nombre égal à l'ordre de l'équation différentielle. On constate facilement que certains points singuliers sont communs à toutes les solutions d'une même équation et qu'on peut les déterminer sur l'équation elle-même sans avoir besoin de la résoudre ou de l'intégrer. Ce sont les points singuliers fixes, à côté desquels peuvent exister des points singuliers mobiles, variables d'une fonction de la famille à l'autre avec la valeur attribuée aux constantes arbitraires.

Le mathématicien allemand Fuchs avait reconnu que l'étude de ces solutions est beaucoup plus facile quand elles ne possèdent que des points critiques fixes et il avait donné, pour les équations différentielles du premier ordre, un moyen régulier de reconnaître, par des opérations en nombre fini, si l'équation proposée rentre dans cette catégorie. Henri Poincaré est allé plus loin et a pu montrer que les équations du premier ordre de cette catégorie à points critiques fixes, se résolvent au moyen de transcendentes connues à l'exception d'un seul type très simple, celui des équations dites de Riccati qui font apparaître les seules transcendentes nouvelles.

Painlevé, tout jeune encore, intervient pour montrer que les raisonnements de Fuchs et de Poincaré cesseraient d'être valables, si l'équation présentait des points singuliers mobiles où la fonction devienne indéterminée, tels que des points essentiels, et il démontre en même temps que ce cas ne peut pas se présenter pour les équations du premier ordre, celles-ci ne pouvant avoir comme singularités mobiles que des pôles ou des points critiques algébriques autour desquels se permutent un nombre fini de déterminations.

Non seulement il apportait par là aux résultats de Fuchs et de Poincaré une justification nécessaire, mais il accomplissait un pas plus décisif encore en généralisant le résultat de Poincaré et en montrant qu'il s'applique encore lorsque l'équation du premier ordre possède des singularités mobiles. Le problème était ainsi complètement résolu pour tout l'ensemble des équations différentielles du premier ordre contenant algébriquement la fonction inconnue et sa dérivée, et analytiquement la variable indépendante, c'est-à-dire par l'intermédiaire de fonctions algébriques ou transcendentes connues : les seules transcendentes nouvelles sont celles que fournit l'équation de Riccati.

L'extrême généralité de ces résultats est tout à fait remarquable, mais Painlevé devait montrer encore mieux son génie en résolvant le problème, beaucoup plus difficile, qui concerne les équations du second ordre où la dérivée seconde de la fonction inconnue est donnée par une fonction rationnelle de la dérivée première, algébrique de l'inconnue et analytique de la variable indépendante.

Il montre que, dans ce cas, la solution peut comporter des singularités transcendentes mobiles, mais qu'en même temps, et fort heureusement,

n'est là une circonstance exceptionnelle, le cas général ne comportant que des singularités algébriques mobiles. Il donne une méthode régulière et profonde permettant de reconnaître, sur l'équation et par un nombre fini d'opérations, si l'équation donnée ne présente que des points critiques fixes, et il découvre enfin les transcendentes nouvelles auxquelles peuvent donner lieu les équations de cette catégorie, ce qu'on appelle et continuera d'appeler les transcendentes de Painlevé, les dernières que les mathématiciens aient réussi à identifier et à montrer effectivement irréductibles aux transcendentes antérieurement connues. Il a également réussi, avec la collaboration de son élève, M. Gambier, à épuiser le sujet en réduisant à six le nombre des équations conduisant à des types vraiment nouveaux de fonctions transcendentes et en donnant explicitement ces équations en même temps que la méthode générale pour déterminer si une équation quelconque donnée s'y ramène.

Il avait également démontré que les équations du second ordre ne peuvent conduire qu'à des fonctions présentant des points singuliers isolés et qu'il faut aller au troisième ordre pour voir apparaître des ensembles compacts ou des lignes de semblables points.

Ces travaux, d'une extrême difficulté, ont été poursuivis ici après lui et sous son impulsion par ses élèves Pierre Boutroux, Chazy, Gambier, Garnier, qui ont cherché et trouvé des équations du troisième ordre à points critiques fixes, en suivant la voie ouverte par Painlevé.

* * *

Comme l'avait fait Henri Poincaré, en appliquant aux problèmes de la mécanique céleste et aux équations différentielles qui les résolvent les résultats de ses travaux dans le domaine réel, Painlevé a poursuivi, dans le même sens tout d'abord, les conséquences de ses propres découvertes dans le domaine complexe.

Prenant le cas particulier, non encore résolu malgré tant d'efforts, du problème des trois corps, où l'on se propose de prévoir, dans toutes les circonstances possibles, les mouvements de trois astres agissant les uns sur les autres conformément à la loi de Newton, il montre que jamais ne pourra se produire le cas d'affolement qui correspondrait à la présence sur l'axe réel du temps, qui est ici la variable indépendante, d'un point singulier essentiel. Il étudie aussi le problème des chocs entre deux ou trois des corps et montre comment on doit procéder pour se rendre compte si, à partir de conditions initiales données, cette éventualité également désagréable peut ou non se produire.

Il s'approche davantage encore de la réalité en examinant de très près et avec la puissance d'analyse qu'il avait développée en s'attaquant victorieusement à des problèmes redoutables, la question générale du mouvement des solides dans le cas où existent entre eux des frottements. Il constate que les lois simples admises depuis Coulomb

par les physiciens ne peuvent être exactes que dans certaines limites et conduisent, lorsque le frottement devient un peu considérable, à des cas d'indétermination, plusieurs mouvements étant possibles dans des conditions initiales données, ou même d'impossibilité, mettant en évidence le fait qu'il y a, selon son expression, contradiction logique, dans des conditions réalisables, entre les lois de Coulomb et la dynamique des solides rigides. Il admet, d'ailleurs, que la contradiction se résout si l'on tient compte de la déformation des solides réels.

Il avait été également conduit, à l'occasion de son enseignement, à réfléchir très profondément sur ces premiers principes de la mécanique, dont la plupart d'entre nous n'ont vraiment compris toute la difficulté et toute l'obscurité qu'au moment où s'est déclenchée la crise de la relativité. Il insiste sur le rôle que joue, à la base de cette science, dans la manière dont nous choisissons les systèmes auxquels nous rapportons les mouvements et dont nous effectuons nos mesures dans l'espace et dans le temps, la possibilité de satisfaire, au moins en première approximation, le principe de causalité qu'il énonce sous la forme : « Lorsque les mêmes conditions sont réalisées, à deux instants différents, en deux lieux différents de l'espace, les mêmes phénomènes se reproduisent, transportés seulement dans l'espace et dans le temps » ; autrement dit, les mêmes causes doivent produire, toujours et partout, les mêmes effets.

Il montre que cette condition ne peut être remplie que grâce au choix de certains systèmes d'axes privilégiés, en translation uniforme les uns par rapport aux autres et par rapport à l'ensemble de notre nébuleuse, et à l'adoption d'un repérage convenable de l'espace et du temps.

Ayant vu plus clair qu'on ne l'avait fait avant lui dans ces fondements de la mécanique classique, il éleva quelques objections au moment où s'imposaient les conceptions nouvelles de la relativité, mais les discussions mémorables où le Collège de France invita Einstein à défendre ses idées nous permirent de convaincre Painlevé qui reconnut dès lors toute l'importance de la révolution qui s'accomplissait et lui apporta son appui chaleureux.

* * *

Ce n'est pas seulement au point de vue de l'application des mathématiques à la mécanique céleste ou de la discussion des premiers principes que l'astronomie intéressait Painlevé. Il en avait profondément étudié et médité l'histoire, comme le montre, en particulier, son magnifique discours à la Fête du Soleil qui fut célébrée à la Tour Eiffel, le jour du solstice, le 21 juin de 1906. Il y suit depuis les Chaldéens jusqu'à Newton, à travers Pythagore, Copernic et Kepler, le développement singulièrement précoce de nos idées sur le système du monde, puisque Pythagore avait pris des mages chaldéens la doctrine qu'Archimède résume ainsi :

« Les pythagoriciens enseignent que le Soleil est

fixe et non la Terre; la Terre, de même que les planètes, décrit, en tournant sur elle-même, un cercle dont le Soleil est le centre; et les distances du Soleil aux étoiles sont si grandes que, devant ces distances, les orbites immenses décrites par les planètes autour du Soleil sont comme des points. »

Painlevé attribue au caractère secret de l'enseignement pythagoricien l'oubli dans lequel ces idées justes sont tombées durant tant de siècles et la régression qui a suivi; il y voit un argument en faveur de notre conception plus large et plus humaine du rôle de la science, lorsque nous voulons maintenir le contact entre ceux qui la font et le reste des hommes, et il termine son discours par ces mots :

« Il n'est pas de spectacle plus noble, plus émouvant, plus capable d'inspirer les héroïsmes virils que celui de cette race humaine, emportée dans l'aveugle espace sur son globe mouvant, soumise à la faim quotidienne, à la maladie, à la mort, immergée dans un milieu dont son âme est comme le reflet, où la violence et la cruauté le disputent à la solidarité et à l'entraide et qui, pourtant, aspire si obstinément à la vérité comme à la justice, étend démesurément par un labeur incessant le domaine de sa pensée, de sa puissance, et se forge à elle-même, sur l'enclume du temps, sa propre destinée. »

Painlevé a dépensé bien d'autres efforts pour maintenir le contact en diffusant de son mieux la science dont il était si profondément imprégné et en se tenant lui-même, pour les répandre ensuite, au courant des idées et des découvertes qui se succédaient si rapidement dans le domaine de la physique, voisin du sien. Il prenait un intérêt passionné à cette émouvante transformation, et la commentait de manière particulièrement heureuse dans des conférences comme celle qu'il consacra en 1909 à la théorie électromagnétique de la lumière et à son prolongement si merveilleux et si imprévu du côté des applications sous la forme de télégraphie, de téléphone sans fil ou de télévision. Plus récemment, étant allé recevoir à Cambridge le grade de docteur *honoris causa*, il consacra sa conférence aux découvertes récentes sur la structure de l'atome dont il savait parler en vrai physicien.

C'est aussi par un hommage à la physique que commence son admirable discours prononcé au sommet du Puy-de-Dôme, le 8 juillet 1923, pour le troisième centenaire de la naissance de Pascal et j'y trouve cet éloge de la culture scientifique que, pour son magnifique langage, Painlevé aurait pu s'appliquer à lui-même :

« Cette discipline de la pensée et de l'expression, Pascal l'a acquise par son effort scientifique; elle est la même dans le *Traité de l'équilibre des liqueurs* et dans les *Pensées*. Seule une telle discipline lui a donné cette plénitude et cette densité de la phrase, cette exactitude et cette sobriété des termes, cette logique inexorable et poussée jusqu'à

son terme, ce style direct qui frappe au vif de l'intelligence et de la sensibilité. »

Toujours plus proche de la réalité et de l'action, il passe en 1908 à la mécanique appliquée avec l'aviation dont sa parfaite et profonde connaissance de la mécanique pure lui permit de comprendre immédiatement toute l'importance et toutes les possibilités, en même temps qu'il mettait au service d'une grande cause toute la chaleur de son enthousiasme et tout son courage physique et moral. Pendant vingt-cinq ans, il ne devait pas cesser d'enseigner et de combattre à son service.

En 1908, il se fait déléguer par l'Académie des Sciences à la tête d'une commission qui va suivre à Auvours, près du Mans, les essais de Wilbur Wright et il prend lui-même place à bord de la fragile machine de toile et de sapin d'Amérique, et le 11 octobre 1908, au lendemain d'un essai décisif, il écrit :

« Le signal est donné; nous voilà lancés dans l'espace. Sensation de délices et de vertige. Nous volons, nous volons... mais ce n'est plus sur le camp d'Auvours que nous planons dans la nuit grandissante, c'est sur la face indéfinie de la Terre, dominée, conquise par le grand oiseau. La conquête de l'air est maintenant accomplie. Demain, sur des appareils plus grandioses, des moteurs sûrs et puissants, affranchis des restrictions de poids, enlèveront à tout autre vitesse des fardeaux autrement lourds. Le plus grand défi que la nature avait porté à l'homme est enfin relevé. »

Quelques semaines plus tard, il volait de nouveau avec Henry Farman sur biplan Voisin et prévoyait de façon plus précise encore un développement inouï dans un délai qu'il fixe à un quart de siècle. Ces vingt-cinq ans se terminent au moment même où il disparaît après avoir eu le temps de voir se réaliser son rêve et d'y contribuer du meilleur de ses forces de pensée et d'action.

A l'élargissement progressif que je viens d'évoquer, il faut encore ajouter son œuvre d'enseignement où brillent d'un éclat particulièrement vif ces « *Leçons sur la théorie analytique des équations différentielles* » qu'il professa en 1895 à l'Université de Stockholm sur l'invitation des mathématiciens suédois pleins d'admiration pour les découvertes du jeune mathématicien. Il a mis dans ces leçons le meilleur de lui-même et leur lecture restera longtemps une source d'inspiration pour notre jeunesse. Non moins remarquable, dans un sens différent, sont les si originales « *Leçons sur le frottement* » qu'il professa à la Sorbonne en 1895 et où il a exposé ses remarques si neuves et si imprévues.

J'ai dit plus haut comment, au terme de son évolution de l'abstrait au concret, le savant, chez Painlevé, a retrouvé l'humain. Nul plus que lui, d'ailleurs, n'a aimé les hommes, avec une effusion

plus généreuse, et ne s'est davantage donné dans l'amitié. Il a vécu en contact intime et permanent avec les plus grands parmi nos savants contemporains, avec Marcelin Berthelot et son fils Daniel, dans le milieu si familial qui les entourait, avec Paul Appell, Emile Borel, Emile et Jacques Duclaux, Jean Perrin, Henri et Lucien Poincaré. Il les aimait de ce même grand cœur dont il aima la science et qui vient de cesser de battre après avoir alimenté d'un sang riche et chaud l'un des plus beaux cerveaux qu'ait produits notre temps.

Et puisqu'il nous arrive d'entendre des paroles de défiance à l'égard de cette science à laquelle Painlevé consacra le meilleur de ses forces, je ne puis mieux témoigner de notre confiance invincible en elle qu'en citant ce passage de son discours à

l'inauguration du monument élevé à Marcelin Berthelot devant le Collège de France :

« C'est la Science qui assurera aux sociétés humaines des lois et une organisation justes et rationnelles. Elle résoudra les problèmes sociaux en multipliant les forces industrielles de l'homme et son emprise sur la nature, en créant sans cesse de nouvelles richesses qui n'auront été ravies à personne, cependant qu'elle amènera l'adoucissement définitif des mœurs par ses leçons de fraternité et par le développement des intelligences. Déjà son effort essentiellement collectif fait pénétrer jusqu'au fond de nos cœurs et de nos esprits la leçon vivifiante d'une haute solidarité. »

PAUL LANGEVIN.

L'HOMME POLITIQUE (1)

Par Fernand BOUISSON, Président de la Chambre des Députés

Lumière de l'esprit, chaleur du cœur : tout ce qui donne son plus haut prix à la vie était rassemblé en Paul Painlevé.

Ce deuil est celui de la nation. Depuis dimanche, il s'exprime de la manière la plus émouvante. Demain, il prendra la forme d'un hommage public. Que pour cette journée encore Painlevé appartienne au Parlement dont il fut l'honneur !

« Nous sommes bien incompétents pour louer ce qui fait votre gloire véritable », disait Renan à Pasteur, mais « cette base commune de toutes les œuvres belles et vraies, cette flamme divine, ce souffle indéfinissable qui inspire la science, la littérature et l'art, nous l'avons trouvé en vous, c'est le génie ». Nous le trouvions en Painlevé.

Je suis assez ancien dans cette Assemblée pour pouvoir me rappeler l'entrée qu'il y fit, en 1910, précédé de cette gloire qui, depuis vingt ans déjà, l'environnait et qu'il portait avec la simplicité, la gentillesse, la modestie vraie qui ne l'abandonnèrent jamais et donnèrent toujours à son commerce comme à sa personne tant de charme.

Il est un maître. Ses travaux de mathématiques, d'astronomie, de mécanique, ont rendu son nom célèbre dans le monde entier. Il est entré à l'Académie des sciences à 37 ans. Des académies, des universités étrangères l'ont appelé parmi elles. « Son triomphe est un des plus beaux de la science française », peut écrire Henri Poincaré.

Si à cette minute il vient à la vie politique active, ce n'est point caprice, ce n'est point vaine curiosité d'un homme curieux de toutes choses. Ce n'est pas non plus ambition, ambition de jouer un rôle taillé à la mesure de sa personnalité, ambition légitime, au reste, qui plus tard se développera naturellement en lui et qu'il laissera apparaître sans les

feintes que certains usages paraissent commander. Non. Il sent qu'il a en lui des forces disponibles que la richesse même de ses dons a développées. Il n'obéit qu'à une sorte d'impératif, à un appel intérieur. S'il fallait le définir, je dirais que c'était la passion de la justice.

Il est républicain. La République, pour Painlevé, ce n'est pas une abstraction. Ce fils d'un ouvrier du livre, comme Michelet auquel par tant de traits il fait penser, a recueilli au faubourg Saint-Victor, auprès de l'instituteur de la rue du Four, son premier maître, avec les rudiments de ce civisme qui devait rester vivant en lui, bien des souvenirs, bien des légendes, celles des jeunes Polytechniciens tombés sur les barricades, du pur Evariste Galois, mathématicien de génie, enfermé deux fois à Sainte-Pélagie pour délit d'opinion, tué en duel encore presque enfant. Il sait tout le poids dont a pesé sur ses aînés ce qu'il appellera le « grand silence de l'Empire ». Il ne craint pas, il ne craindra jamais d'invoquer les hommes de 1848. Quand il déclare : « Une démocratie ne peut vivre sans générosité », ou encore : « La raison dans le domaine intellectuel, la justice dans le domaine moral », ce n'est point chez lui rhétorique. Les traditions populaires vont rejoindre en lui les formes les plus hautes de la culture. On l'avait vu, aux jours de l'affaire Dreyfus, au premier rang du groupe des intellectuels partisans de la revision. Il n'avait cessé depuis de se mêler aux hommes, je ne dis pas aux partis. Il avait noué des amitiés qui devaient être celles de toute sa vie. Et les étudiants de ce Quartier latin où il avait vécu et enseigné, l'ont soutenu dans la lutte électorale ardente, joyeuse, qui l'a mené à la Chambre.

* * *

Le voici au Parlement. Il y a eu, avant Painlevé, bien des savants dans les Assemblées. L'Académie

(1) Discours prononcé à la Chambre des Députés, le 3 novembre 1933.

des sciences y a eu bien des représentants ; mais ni un Monge, ni un Laplace, ni un Arago, ni Marcelin Berthelot lui-même, qui fut sénateur et plusieurs fois ministre, que Painlevé connut et célébra comme le grand conseiller scientifique de la République, aucun d'eux n'aura donné à la politique ce qu'il va lui donner.

Pour Painlevé — est-ce l'effet de son tempérament ? est-ce l'effet des circonstances ? — pour Painlevé, à peine entré dans l'action, il n'est plus question de loisirs à ménager, de retraite propice à l'étude, d'un harmonieux équilibre à maintenir entre la vie méditative qu'il vient de quitter et la carrière mouvementée où il s'avance. Cette retraite, ces loisirs, c'est par surcroît qu'il les retrouve, qu'il les conquiert sur son repos, sur son sommeil même, pour les consacrer à ses travaux scientifiques qu'il n'abandonnera jamais, à la musique, à la poésie, qui nourrissent son rêve. Painlevé a choisi. C'est un don de soi que cette décision implique, c'est aussi, ce sera de plus en plus, dans l'opposition comme au pouvoir, l'acceptation du risque et l'indifférence au danger.

Le courage de Painlevé, c'est, avec le sentiment presque impatient d'équité qui l'anime, le trait le plus fort de cette grande figure, et que nous retrouverons constamment en lui. Il était courageux naturellement. Il l'était par une sorte de devoir professionnel, convaincu par exemple que le savant qui montera le premier dans l'avion de Wilbur Wright ou dans celui d'Henry Farman servira, autant que dans son laboratoire, une grande invention. Il l'était parce qu'il croyait à la vertu de l'exemple, et qu'il faut que ce soit le plus clairvoyant et le plus fort qui le donne le premier. Il sera courageux à son banc de député, il le sera au Gouvernement. Il le sera parfois contre ses amis et contre lui-même, quand il lui faudra prendre des décisions que la nécessité paraît dicter à sa raison.

* * *

Il avait vu venir la guerre, deviné qu'elle serait longue et que le rôle du matériel serait plus grand qu'on n'avait prévu. Le savant, le rapporteur du budget de la Marine, le député qui a pris part à la discussion sur le rétablissement du service militaire de trois ans, savent bien tout ce qui est à faire. Mais le patriote qui est en Painlevé veut d'abord que l'on fasse front. L'invasion lui fait horreur. Il est aux côtés d'Edouard Vaillant, le disciple de Blanqui, pour qu'on n'abandonne pas Paris. Il rappellera plus tard le conseil, la prière du vieil insurgé aux prolétaires parisiens : « Défendez la France et défendez-la bien, car vous n'avez qu'elle ». Il est de ceux qui reprennent l'histoire des hommes de l'An II : ils ont propagé un patriotisme révolutionnaire et agissant ; ils ont organisé la résistance. Painlevé, pour sa part, va organiser la mobilisation des savants, du plus jeune chimiste au plus grand physicien, un Jean Perrin, un Langevin, les grouper, les associer. En 1915, Briand l'appelle et lui confie, avec le Ministère de l'Instruction publique, le service des inventeurs intéressants à la défense nationale. Il soutient l'effort puissant

qu'Albert Thomas, puis Loucheur poursuivent de leur côté au Ministère de l'Armement. En mars 1917, il va devenir ministre de la Guerre, en septembre président du Conseil. Painlevé, avec des collaborations éminentes, parmi lesquelles je veux retenir celle de notre collègue Emile Borel, s'efforcera de donner une organisation plus méthodique à ce qui avait été créé spontanément et parfois au hasard. Il eut le mérite, en ce qui concerne plus particulièrement l'aviation, les tanks, la fabrication des obus, l'artillerie lourde, de fixer des programmes largement établis. Il prit, à l'égard du haut commandement, des décisions hardies qui devaient être après lui étendues et précisées. L'histoire impartiale dira quelles furent, dans cette période d'angoisse et d'impatience, son intrépidité et sa clairvoyance.

Painlevé ne devait revenir au pouvoir que huit ans après. Au lendemain des élections de 1924, la Chambre s'était honorée en l'appelant à la présidence. Sa personnalité politique s'était approfondie encore. Une autorité nouvelle s'était ajoutée à celle qu'imposaient l'éclat de ses titres et le prestige, en vérité unique, dont il était, dans le monde entier, entouré. L'expérience l'avait servi, lui avait donné une habileté singulière, avait fait de lui un politicien lucide, informé des hommes et des choses, hardi et réfléchi à la fois. Il avait conservé une merveilleuse jeunesse et ne voulait pas connaître l'amertume.

Tout à tour président du Conseil, ministre de la Guerre, hier encore ministre de l'Air, il a aimé un pouvoir qu'il exerçait avec toutes les ressources de son intelligence et une volonté qui savait être inflexible. Notre armée, réorganisée par une série de lois qu'il prépara lui-même, notre aviation aussi doivent beaucoup à son effort. Il suivait dans le détail notre politique étrangère, il avait été aux côtés de Briand à l'époque où se préparait Locarno. Il s'inquiétait parfois : « Est-ce que les peuples de l'Europe, les grands peuples auxquels elle doit sa culture, vont ressembler aux frères ennemis de la légende, s'étreignant au bord du précipice avec une haine si farouche qu'ils ne se sentent pas glisser ensemble au gouffre ? » Ce fut l'anxiété de ses dernières années.

Il s'appliqua du moins, usant d'une sorte de prééminence internationale que personne n'eût songé à lui disputer et qui s'affirmait avec une continuité exemplaire depuis dix ans à la Commission de coopération intellectuelle, à convaincre et à persuader. Convaincre ceux qui peuvent être convaincus. Persuader ceux qui, à leur tour, peuvent persuader les autres. Rien n'est perdu, tout reste possible tant que l'appel à la raison peut encore être entendu.

C'est là peut-être qu'il faut chercher l'explication et le sens de sa vie. L'homme politique rejoint le jeune maître dans son désir de communiquer aux autres ce qu'au prix d'une longue recherche il tient pour la vérité. Que ce soit dans une mairie de village, dans une école de faubourg, à la présidence de l'Institut, dans sa chaire de Polytechnique, à la tribune du Parlement, c'est toujours le même

Painlevé que nous avons devant nous, poursuivant une démonstration passionnée avec cette parole rapide qui semblait elle-même être entraînée par le flux précipité de la pensée. « Je suis un homme d'étude et de travail », disait-il aux populations rurales de l'Ain en leur demandant leurs suffrages. Ces heures d'études, ces magnifiques travaux, il entendait les faire servir, comme ses premiers maîtres le lui avaient enseigné, au perfectionnement de l'humanité. Lui-même a formulé un souhait qu'il est bien émouvant de relire aujourd'hui : « Je vou-

drais que, lorsque l'être que je suis se dispersera dans le grand infini, ce fût le sentiment de tous ceux qui m'auront connu que toujours, de toute ma vie, de toutes mes forces, j'ai essayé d'être un éducateur ».

A cette hauteur, le tribun, le poète, le savant qui a contemplé et dénombré les astres se confondent pour donner à cette vie une merveilleuse unité. Vie consacrée tout entière, selon les exemples des héros et des sages antiques, à la République et à la Patrie.

A TRAVERS L'ŒUVRE DE PAINLEVÉ

« Pour la défense d'une grande cause, on n'a jamais assez donné quand on n'a pas tout donné. »
Paul Painlevé (A la mémoire de Miss Cavell, 28 novembre 1915.)

GRANDEUR DE LA SCIENCE MODERNE Extrait d'une conférence faite, le 25 juin 1906, à la Fête du Soleil

...Les astronomes sont aujourd'hui en état de calculer, avec une approximation indéfinie, la configuration du système solaire, à telle date précise de l'avenir ou du passé, par exemple la position de Vénus, de Jupiter par rapport à la Terre, etc. Les tables de Le Verrier permettent d'effectuer ce calcul pratiquement pour trois siècles. Si l'on compare les résultats du calcul avec les observations des trois derniers siècles, l'accord est surprenant. Seuls, deux astres, la Lune et Mercure, font le désespoir des astronomes.

Et vous allez voir combien il faut peu de chose pour désespérer un astronome. La Lune, quand on la guette, avec une lunette, se permet de franchir le fil d'araignée qui traverse l'objectif, tantôt un peu trop tôt, tantôt un peu trop tard, sans que cette avance ou ce retard puisse jamais excéder une seconde par siècle. Quant à Mercure, il est toujours en avance, mais son avance est d'une demi-seconde par siècle !

Telles sont les seules discordances appréciables (et si peu appréciables !) entre la théorie et l'observation. Encore la dernière pourrait-elle s'expliquer par la forme même du Soleil.

Mais ce n'est pas seulement par sa précision que la science moderne est admirable ; son ampleur ne le cède pas à sa précision. Sa puissance d'investigation embrasse toute la durée du temps et toute l'étendue de l'espace ; elle reconstitue le passé lointain de la Terre, l'évolution de la nébuleuse d'où sont nés le Soleil et les planètes. Elle plonge dans les espaces stellaires, analyse la matière des astres, détermine les grandes lignes de l'architecture des cieux. Notre Terre, si grosse pour nous, n'est qu'un des moindres globes du système solaire ; ce système, dont les dimensions sont énormes par rapport à celles de la Terre, n'est pourtant lui-même qu'une molécule d'une immense nébuleuse, qui comprend toutes les étoiles de la Voie lactée et

qui a subi une vaste évolution d'ensemble. Séparées par des distances prodigieuses, devant lesquelles elles sont petites, d'innombrables nébuleuses analogues à la nôtre, faites de matière cosmique, d'astres éteints, de soleils naissants, flamboyants ou défaillants, évoluent éternellement dans le vide ouvert de toutes parts. C'est ainsi qu'aujourd'hui l'homme conçoit l'univers.

Mesdames, Messieurs, la résistance fut longue, vous le savez, avant que le monde fermé des chrétiens mystiques cédât la place au monde illimité qu'embrasse la pensée moderne.

Mais ce n'est pas à nous qu'il convient d'opposer ou de heurter l'une à l'autre les conceptions idéales qui ont successivement répondu aux aspirations de la race humaine. Nous ne devons pas ressembler à ces barbares gaulois qui, introduits dans le temple séculaire de Delphes, brisaient à coups de framée les trésors accumulés de l'art et de la sagesse antiques. Nous devons nous pénétrer au contraire de tous les rêves qui ont fleuri dans le cerveau des hommes, en comprendre la douceur, en respirer le parfum.

Les légendes héroïques de la jeune Humanité méditerranéenne nous enchantent encore. L'étoile qui, une nuit d'hiver, guida les bergers et les rois vers une humble maison de Bethléem, est une douce étoile. Ce ne sont pas des poètes, créateurs des mythes de l'Hellade, qui ont réclamé la mort de Socrate ; ce n'est pas le sermon sur la montagne qui exigeait le supplice de Giordano Bruno.

Mais que le respect du passé ne nous fasse médire ni du présent ni de l'avenir. « L'infini dans lequel nos yeux plongent, a dit Renan, est un infini réel, mille fois plus sublime aux yeux du vrai contemplateur que tous les cercles d'azur du paradis d'Angelico de Fiesole. »

Notre conception moderne de l'univers n'est pas seulement la plus vraie, je la crois aussi la plus belle. Pour avoir perdu ses piliers et son dôme céleste, notre Terre n'est pas ébranlée, non plus que notre monde moral. Il n'est pas de spectacle plus noble, plus émouvant, plus capable d'inspirer les

héroïsmes virils que le spectacle de cette race humaine, emportée dans l'aveugle espace sur son globe mouvant, soumise à la faim quotidienne, à la maladie, à la mort, immergée dans un milieu dont son âme est comme le reflet, où la violence et la cruauté le disputent à la solidarité et à l'entraide, et qui, pourtant, aspire si obstinément à la vérité comme à la justice, étend démesurément par un labeur incessant le domaine de sa pensée et de sa puissance et se forge à elle-même, sur l'enclume du temps, sa propre destinée...

PASCAL

Péroraison du discours prononcé à Clermont-Ferrand, le 8 juillet 1923.

...La foi mystique de Pascal a retenu, limité, restreint son imagination scientifique. Des savants, des philosophes s'en sont plaints. Des croyants même ont regretté qu'un tel géomètre eût fait si bon marché d'un don qui lui venait « de là d'où tout nous vient ». Mais n'ont-ils pas tort ? Sa personnalité, qui fut sans seconde, n'est-elle pas mieux préservée ainsi contre le temps et l'oubli ? Si la véritable immortalité, pour le penseur, est de susciter indéfiniment dans les âmes des adhésions ou des révoltes passionnées, qui donc, plus que Pascal, a conquis l'immortalité ?

Ses rivaux dans le domaine des nombres, des formes et des forces, les Descartes, les Newton, les Leibnitz, les Fermat, se sont, en quelque sorte, anéantis dans leur œuvre. Le débutant manie en se jouant les formules qui leur ont coûté tant d'efforts, sans que leurs noms illustres éveillent en lui une émotion ou un souvenir. Quelques anecdotes pittoresques ou ridicules sur leurs distractions, quelques légendes qui symbolisent périmement leurs doctrines, quelque loi abstraite à laquelle ils servent de parrains, et c'est tout. Qu'ont-ils pensé, qu'ont-ils souffert, quelle inspiration les a soutenus à travers d'âpres sentiers ? De tout cela, rien ne subsiste. La démarche même de leur raison est abolie. Ils sont comme ces affluents venus des hautes montagnes à un grand fleuve qui roule pélemêle vers la mer leurs eaux confondues.

Pascal, au contraire, par son tourment, autant que par son génie, s'est acquis une gloire éternellement jeune. Il vit parmi nous, il est de notre époque comme il a été des précédentes. Il est moderne aujourd'hui comme il le sera demain. Ce fils de la femme, qui n'a pas vécu quarante ans et dont les écrits tiendraient en un volume, a laissé une trace si profonde que nul penseur après lui ne l'a pu négliger. Tous sont tombés en arrêt devant Pascal, beaucoup pour l'admirer et l'aimer, d'autres pour le plaindre, certains pour le railler. « Fou sublime né un siècle trop tôt », dira Voltaire, et Cousin dénoncera « sa piété convulsive ». Enthousiasmes ou sarcasmes, soit : mais pour parler sans passion, aucun ! Les doctrines, les écoles les plus opposées se réclament de son autorité et de son patronage. Suivant qu'on s'adresse, en effet, à une des trois phases qu'il a traversées, — celle où il se donnait à la science en laissant à la religion son domaine séparé, celle où il oscillait entre la

science et Dieu, celle où il était tout à Dieu, — suivant que, dans les suprêmes antithèses de ses *Pensées*, arguments de raison et non figures de rhétorique, on s'attache à une thèse ou à la thèse contraire, chaque philosophie, chaque génération peut interpréter Pascal conformément à elle-même et lui emprunter des formules maîtresses écrites en lettres de feu.

Les mystiques invoquent les effusions du *Mémorial* jetées fébrilement sur le papier en sa nuit d'extase. Les agnostiques, le célèbre conseil : « Abêtissez-vous. » Mais les rationalistes protestent ; n'a-t-il pas écrit : « Toute notre dignité consiste dans la pensée ? »

« Non, *l'appel au cœur* le fait nôtre, réclament les partisans de l'intuition créatrice. Lisez-le : « Qu'est-ce que la pensée ? qu'elle est sottise. Humiliez-vous, raison impuissante. Taisez-vous, nature imbécile. » Et voici Pascal devenu l'ancêtre du pragmatisme, de W. James et de M. Bergson. Pour les romantiques, Pascal personnifie la lutte tragique de l'intelligence et du cœur, de la raison et de la foi. C'est un croyant ravagé par le doute et qui recule jusque vers les pratiques superstitieuses pour fuir de plus loin l'effrayante incertitude. Par une réaction quelque peu excessive, l'école nouvelle du néo-positivisme chrétien n'a plus voulu voir en lui qu'un maître de méthode, dont la préoccupation dominante est d'apprendre à penser.

Les doctrines politiques autant que les philosophes se sont disputé Pascal. Superstitieux pour Voltaire, Condorcet, André Chénier, il est, pour Rousseau et Jacobi, le voyant qui a instauré, contre la froide raison, l'école du sentiment, c'est-à-dire de la liberté. N'est-il pas un apôtre de la liberté celui qui a revendiqué, contre toute atteinte du temporel, les droits les plus odieux aux tyrans, les droits de la pensée intérieure et qui refuse, à l'autorité du roi, tout reniement même mitigé de sa foi, comme « abominable devant Dieu et méprisable devant les hommes » ? N'a-t-il pas l'âme républicaine celui qui proclame criminel d'établir la royauté là où la république existe ? Le socialisme lui-même a le droit de prendre pour base la phrase connue de tous : « Ce chien est à moi, disaient ces pauvres enfants » ; et il n'est pas jusqu'à l'anarchie qui ne fasse appel, parfois, au formidable contempteur de notre *misérable justice* et des assises conventionnelles sur lesquelles repose l'ordre social. C'est que la voix de Pascal est à ce point émouvante et chargée d'harmoniques qu'elle trouve en toute âme quelque accord à ébranler et à faire résonner profondément. C'est qu'il est des sources de lumière tellement puissantes que chaque miroir, fût-ce le plus déformé et le plus terni, en réverbère des rayons.

* * *

Si multiples que soient les apparences qu'elle revête, combien elle est une pourtant, cette âme de Pascal, telle qu'elle se dégage et de son œuvre et des influences par elle exercées. Elle est une, avant tout, par l'ardeur de la passion, une pas-

sion qui inonde « toute la capacité du cœur » et par laquelle on devient « tout grandeur ». Cette passion brûle dans son style que certains, songeant aux volcans de l'Auvergne natale, ont comparé aux coulées de lave qui, même pétrifiées, décelent les ardeurs de leur origine. Mais une discipline impeccable en contient et dirige l'élan. Nouvelle manifestation d'une admirable unité ; car cette discipline de la pensée et de l'expression, Pascal l'a acquise par son effort scientifique, et elle est la même dans le *Traité de l'équilibre des liqueurs* et dans les *Pensées*. Seule, une telle discipline lui a donné cette plénitude et cette densité de la phrase, cette exactitude et cette sobriété des termes, cette solidité des prémisses, cette logique inexorable et poussée qui frappe au vif de l'intelligence et de la sensibilité. Seule, une telle discipline au service d'une telle passion a rendu possibles ces miracles de l'écrivain, ces paroxysmes de désespoir et de dédain, ces ironies qui flagellent jusqu'à la cruauté nos préjugés et nos indolences, ces appels qui nous font tressaillir comme un cri de détresse dans la nuit.

Et n'est-ce pas aussi la méditation mathématique qui lui a fait entrevoir, bien avant le temps des Taine et des Baudelaire, l'identité des valeurs esthétiques sous les apparences les plus diverses. La même eurhythmie arithmétique règle l'accord de deux notes, ces deux notes soient-elles émises par une lyre, une flûte ou un clavecin ; de même il existe une mystérieuse correspondance, une harmonie subtile entre une tragédie de Racine, un sermon de Bossuet, un ballet de Lulli, un parc à la Lenôtre. Ainsi, aux heures même où il semble leur échapper, les règles exactes et sévères des nombres et des formes exercent encore sur son esprit leur silencieuse domination.

Un des écrivains vivants qui ont parlé le plus dignement de Pascal, contemplant à Port-Royal son masque de mort où des traits si contraires, ceux « de Condé et de Descartes », sont rassemblés, admire la profondeur de repos qu'exprime ce visage. « La mort, dit-il, est le lieu de Pascal. Il l'a tant cherchée et poursuivie partout que cette passion trouble son visage d'homme. Mais quand il l'a enfin trouvée, et qu'il ne la craint plus pour l'avoir vue face à face, quelle paix ineffable respire son ennui !... » Le moment unique l'a rasséréiné pour jamais et lui a ouvert la route « qui mène à un repos sublime où l'espoir, comme la terreur, où le dédain même a toujours la paix. »

Cet équilibre sans fin au-dessus des passions, où toutes se fondent en une seule, l'amour de Dieu, ce repos sublime, que la vie ne trouble plus, mais si désincarné, si détaché de tout lien terrestre, est-il à ce point différent de la *divine mort* « où tout rentre et s'efface » qu'ont chantée nos poètes stoïciens ? Ou de ce Nirvâna sans désir auquel aspirent, de l'autre côté de la terre, les ascètes sacrés ? Entre les paroles de Pascal à Jésus qui lui parle, et le silence hautain de de Vigny répondant au silence de la divinité, y a-t-il antinomie ou affinité ? Et si je ne craignais d'inquiéter certaines âmes, j'ajouterais qu'entre les effusions du *Mémorial* et l'*Ecce Homo* du grand népateur, du sur-

homme nietzschéen, dont la raison tremble au bord de l'abîme, il existe je ne sais quelle étrange et surprenante parenté verbale. Ainsi le savant, le poète et le saint confondus en Pascal, nous apparaissent comme un sommet dans la suite des grands lyriques qu'a tourmentés sans repos le mystère de notre destinée et dont le génie, plus fort que leur tourment, nous enseigne, suivant la magnifique expression de Renan, « ces vérités qui dominent la mort, empêchent de la craindre et la font presque aimer ».

JUSTICE LEGALE ET JUSTICE SOCIALE

Discours prononcé au VIII^e anniversaire de « J'accuse », le 13 janvier 1906

...La grande leçon que nous a donnée l'affaire Dreyfus, c'est qu'elle nous a appris à écouter l'appel direct de notre conscience, sans le laisser étouffer sous des arguties de procédure ou des sophismes de légalité. Rappelez-vous, citoyens, ces ardues réunions des jours périlleux, ces réunions où affluaient bourgeois et ouvriers, artistes, professeurs et étudiants. Rappelez-vous comme la même voix parlait dans tous les cœurs ! Toutes les iniquités nous étaient insupportables. Ah ! ceux qui n'ont pas connu la joie de s'exposer pour une grande cause de justice dont on est sûr, ceux-là n'ont pas connu ce qui vaut la peine de vivre.

Oui, de grandes leçons nous furent alors données. Nos maîtres, c'étaient ces ouvriers qui, au sortir du labeur de l'atelier, venaient s'indigner avec nous contre une injustice dont la victime appartenait à une autre classe. Inspirés par leur noble exemple, nous apprenions, nous aussi, à connaître des misères qui nous étaient étrangères. Nous ressentions, d'un cœur fraternel, toute la cruauté d'un ordre social qui pèse de tout son poids sur une multitude d'innocents que rien ne protège.

Mais ces grandes leçons de l'affaire Dreyfus, si beaucoup d'entre nous y ont gagné une âme nouvelle, il en est d'autres (et non des moins vaillants) qui semblent aujourd'hui les avoir oubliées. Quand on vient leur parler des criantes iniquités dont souffrent des hommes d'une autre classe, ils se retranchent derrière les imperfections inévitables de toute organisation humaine. On leur crie : Justice ! et eux aussi, à leur tour, ils répondent : Légalité !

Citoyens, je ne crois rien dire de révolutionnaire ; je crois simplement traduire ce que pense au fond de soi tout homme digne du nom d'homme, en affirmant que, si les heureux de ce monde — ceux qui ont tiré un bon numéro à la loterie de la vie — pouvaient percevoir de leurs yeux et de leurs oreilles la somme de douleur humaine dont sont faites leurs joies, notre société actuelle s'écroulerait immédiatement sous la poussée de leur indignation.

Mais cette société est si compliquée, si ingénieusement agencée qu'entre ceux qu'elle favorise et ceux qu'elle écrase, la séparation est bien plus étanche encore que jadis entre la salle des fêtes d'un patricien romain et son ergastule.

Un grand philosophe, qui fut aussi un grand citoyen, Renouvier, après avoir médité sur la consti-

tution de nos sociétés, a écrit que, dans l'ordre des choses morales, comme dans l'ordre des choses politiques, notre société était arrivée à l'état civilisé. Il entendait par là que nos lois criminelles et que nos règlements politiques s'inspirent de la justice et sont théoriquement les mêmes pour tous... (à condition de laisser de côté la question féministe). Il ajoutait qu'au contraire, dans l'ordre économique, nous en étions encore à l'état sauvage, ou, pour employer ses termes exacts, à l'état de *cannibalisme*. Mais nous sommes tellement habitués aux règles fondamentales de ce cannibalisme que, pour en sentir la monstrueuse iniquité, pour concevoir qu'il soit nécessaire et qu'il soit possible de les modifier à fond, il nous faut rompre avec toutes nos habitudes d'esprit, briser une véritable ankylose intellectuelle.

Imaginez un nègre de l'Afrique centrale dont la vie se serait passée à courir la brousse, armé de sagaies empoisonnées, en quête d'une proie humaine ; imaginez que cet anthropophage rencontre, un jour, quelque ému de du généreux de Brazza, qui lui prédise l'existence, dans cent ou deux cents ans, en ce coin de brousse, d'une grande ville où les hommes se coudoieraient paisiblement, sans armes, échangeant leurs marchandises contre une monnaie conventionnelle. N'est-il pas certain que notre anthropophage s'amuserait fort de la prédiction, et qu'il traiterait son interlocuteur d'*utopiste* (si le mot existe en nègre)... à moins qu'il ne s'avisât de le dépecer tout vif pour lui apprendre à propager à travers la brousse des doctrines subversives contre le cannibalisme. Hélas ! les pontifes orthodoxes de notre moderne cannibalisme n'ont guère plus d'imagination ni de philosophie que cet anthropophage.

Citoyens, ce n'est pas ici le lieu d'étaler toutes les conséquences barbares des dogmes économiques qui sont à la base de notre société, non plus que de discuter les tempéraments immédiats qu'il conviendrait d'y apporter. S'il me fallait résumer ma pensée dans une formule, je dirais : Aujourd'hui il y a des lois pour protéger le millionnaire contre le couteau de l'affamé, mais il n'y a pas de loi pour protéger celui qui a faim contre l'argent du millionnaire, et voilà ce qu'il faut changer, et changer vite : *l'argent est aussi dangereux que le couteau.*

Où, l'argent est aussi dangereux que le couteau, mais nous ne le croyons pas, parce que nous ne voyons pas couler le sang : la moderne puissance d'oppression ne s'incarne plus en un seigneur bardé de fer, qui prend le manant par le cou pour le courber sur sa glèbe ; son argent, c'est la faim invisible et toujours menaçante ; mais derrière la faim se dressent toutes les forces sociales organisées pour réprimer sans pitié la révolte éventuelle des affamés. C'est la faim qui passe autour du cou de l'homme soi-disant libre, mais dénué de tout, le carcan de l'esclave... Non, l'argent ne fait pas d'un seul coup un cadavre d'un vivant, mais oblige des populations entières à travailler pour des salaires de famine et les livre au cabaret, mais il aveugle à la longue des milliers d'ouvrières, penchées, seize

heures par jour, sur leur aiguille et que leur aiguille ne nourrit même pas, mais il enferme des nichées d'enfants dans des chambres étroites et malsaines, et quand la phthisie dévaste ces petites poitrines à qui l'air pur a été trop avarement mesuré, c'est l'argent qui a fait cela... C'est l'argent qui détourne de son but essentiel, pour l'asservir aux caprices du luxe, la majeure partie du travail humain, et non content de dévoyer ainsi l'activité humaine, c'est encore à sa guise qu'il en distribue les produits, et non selon les besoins, ni les services de ceux qui travaillent. C'est l'argent qui, tous ces derniers étés, dans les plaines dorées de la Russie du Sud, guidait les escadrons de Cosaques chargés de ravir en hâte, vers Odessa et les ports de la Mer Noire, les grands chariots de blé, aussitôt chargés, sous l'œil désespéré des paysans qui avaient fait pousser ce blé et dont les femmes et les enfants tombaient d'épuisement le long des routes. Hier encore, n'avons-nous pas vu le gouvernement tsariste s'interrompre quelques heures de tuer pour tendre la main devant la riche France, d'un geste de Kouligane où la mendicité s'alliait à la menace. Et dans cette main encore mal essuyée du sang de la jeunesse de Moscou, nos financiers de France ont mis 300 millions !

Qu'ils se réjouissent donc, dans leur sinistre Tsarskoïé-Sélo, les hommes de ruse et de meurtre qui se croient aujourd'hui les maîtres de l'heure ! Que les bourreaux, que les geôliers de Saint-Petersbourg se réjouissent ! Grâce à nos financiers de France, ils ont quelques mois de répit pour leurs plaisirs et pour leurs massacres ! Qu'ils se réjouissent, mais qu'ils prennent garde ! Leurs jours sont comptés. Qu'ils prennent garde, à moins d'avoir perdu, je ne dirai pas toute humanité, mais toute clairvoyance. Si des Machiavels outrecuidants ou sanguinaires s'imaginent qu'avec leurs trahisons, leurs mensonges et leurs tueries, ils briseront l'élan de la grande vague de justice sociale qui s'est levée là-bas, ils se préparent d'effroyables lendemains. La seule chance de salut qui reste à la Russie organisée, c'est de mettre la main rudement, et dès demain, à la tâche révolutionnaire ; sinon, cette tâche sera réalisée, sans elle et contre elle, au prix des pires désastres. Il n'est plus de force au monde qui puisse interrompre l'œuvre de justice commencée. Il faut qu'elle s'accomplisse ; il faut, suivant les vers prophétiques et menaçants du poète :

*Il faut que la forêt s'assainisse et s'éclaire,
Ou par le bûcheron ou par l'incendiaire,
Aujourd'hui la cognée, ou la torche demain.*

Ah ! citoyens, c'est une chose atroce et douloureuse de penser que l'ascension de l'humanité vers son idéal soit si lente et doive coûter tant de sang. Mais s'il est un pays pourtant où la grande transformation qui introduira l'équité dans l'organisation sociale ait chance de s'accomplir avec le moindre mal, c'est bien le nôtre. Par ses libertés déjà conquises, par le caractère généreux de son peuple et sa haine indomptable de l'injustice (qui contraste si heureusement avec la passivité un peu servile de la race allemande), la France est appelée à servir de guide aux autres nations dans la voie du,

progrès social. C'est pourquoi nous avons le devoir de défendre avec toutes nos forces, pour nous-mêmes et pour les autres hommes, ce foyer de la liberté et ce berceau de la justice future. Mais nous avons aussi le devoir de hâter chez nous, par tous les moyens, l'éclosion d'une société meilleure.

Ceux qui participeront à cet effort ne doivent se faire aucune illusion sur les obstacles qu'ils rencontreront. Ils savent qu'ils se heurteront à la résistance féroce de tous les intérêts et de tous les privilèges menacés, à la coalition de l'égoïsme, de l'ignorance et de la peur. Ils savent qu'ils devront se garder des intrigants astucieux qui ne cherchent dans les revendications sociales qu'une occasion de surenchère et de profits personnels; et qu'il leur faudra résister aussi aux tentatives incohérentes d'esprits généreux, mais simplistes, que leur amour impatient de la société future aveugle sur les périls de demain.

Mais l'exemple d'Emile Zola, mais l'exemple du colonel Picquart nous ont appris que les partisans de la justice ne doivent jamais compter le nombre de leurs adversaires. Fidèles à ces grands exemples, demain comme hier, contre toutes les forces d'oppression, de mensonge et de violence, nous acceptons la bataille pour la Justice !

EN L'HONNEUR D'ANATOLE FRANCE

Allocution prononcée au banquet offert
au grand écrivain par la Ligue,
le 18 février 1922

... Mon cher maître et ami, pendant que vous faisiez fête ces hommes d'intelligence, de conscience et de courage qui se nomment Buisson, Séailles, Basch, pendant que Séverine ranimait, comme par un sortilège, tant d'images du passé, des souvenirs s'imposaient à moi obstinément. Ah ! des souvenirs chargés de présages et de futur, qui me reportaient de plus de quinze ans en arrière, vers ces temps de 1905 où un grand souffle de liberté se levait sur l'immense Russie. Toutes les forces de réaction étaient liguées, là-bas, pour écraser la Révolution naissante. Et c'est alors qu'avec vous, à côté de vous, — inoubliable honneur ! — nous nous efforcions, par des meetings à travers la grande ville, de réveiller l'esprit républicain.

Vous n'avez pas oublié, j'en suis sûr, mon cher maître, ces ardentés réunions, ces adjurations indignées qui rappelaient à la démocratie française qu'elle était fille de la Révolution et qui la suppliaient de ne pas apporter son or aux bourreaux de la Douma russe. Ah ! citoyens, c'est une chose stérile de revenir sur le passé. Mais pourtant, comment ne pas se représenter quel bienfait c'eût été pour le destin de la France et pour le destin du monde si, à ce moment, les grandes réformes que rêvaient les idéalistes russes avaient pu s'accomplir et si l'appât d'un maigre lucre, appât bien trompeur, ne l'avait pas emporté, chez trop de nos compatriotes, sur la voix de la générosité et de la raison !

Il est un soir, notamment, qui est demeuré ardent dans ma mémoire. C'était quelques jours

après que la garde tsariste avait, sur les marches du Palais d'Hiver, à Saint-Petersbourg, massacré une foule populaire qui venait, paisible et sans armes, supplier son souverain. Dans l'auditoire brûlant et fébrile qui se pressait non loin d'ici, aux Sociétés Savantes, il y avait à la fois de l'indignation, de l'exaspération et aussi comme un immense espoir. Vrai soir de tragédie ! Et comme, de tous côtés, se croisaient des apostrophes, des anathèmes contre le tsar responsable du massacre, vous vous êtes écrié : « Ne parlons plus du dernier des Romanoff, ses destins sont révolus. » Parole vengeresse, parole douloureusement prophétique, à laquelle j'ai songé souvent depuis la fin sanglante de celui qui ne sut pas à temps répondre aux aspirations de son peuple. Parole où les anciens auraient vu comme un inéluctable présage et qui eût confirmé leur conception des poètes, ces devins de l'avenir, à force de le prévoir et de le devancer.

Et quand votre aïeul en sagesse et en pur langage, Platon, bannissait les poètes de la République, voyez combien il avait tort ! Quel serait, d'ailleurs, son embarras aujourd'hui s'il devait vous chasser, vous poète, de la République, tout en gardant le philosophe qui, en vous, est si étroitement uni au poète !

Mais nous, nous n'éprouvons aucun embarras. Nous accueillons, nous gardons, et le poète, et l'artiste, et le philosophe. Que dis-je ? nous les gardons ! Nous les revendiquons, nous les acclamons, nous les enveloppons de notre amour ! Cher et illustre maître, le conseil de douceur et d'humanité qui se dégage de votre œuvre, nous le sentons profondément : il se confond avec celui de la sagesse védique, qui veut que nous traversions ce monde d'illusoires visions comme l'abeille traverse un champ de fleurs sans en meurtrir, sans en blesser aucune. Et parce que l'aiguillon de votre ironie dégonfle les grandes phrases boursoufflées et les passions ostentatoires pour mettre à nu les piètres mobiles ou les desseins pervers, libre à ceux que cela gêne d'incriminer votre scepticisme. Ils ont le cœur bien mal placé et l'intelligence bien étroite ceux qui ne comprennent pas que votre scepticisme n'est qu'une aspiration constante vers la vérité, qu'il est fait d'une pitié sans bornes, mais tout enveloppée de pudeur, pour la souffrance et le tourment des hommes, et que pour vous la Justice n'est qu'une des faces sacrées de la Beauté...

ETRE BON, JUSTE ET BRAVE

Paroles prononcées, le 15 juin 1924,
à l'occasion du 26^e anniversaire de la Ligue

... En me trouvant dans cette assemblée si nombreuse et si ardente, je ne puis me défendre d'évoquer le souvenir de l'entresol de la rue Jacob. Dans une pièce modeste, autour d'une table en bois blanc, se réunissaient, aux jours troublés de 1898, quelques hommes résolus qui avaient banni toute crainte et sacrifié d'avance leurs intérêts personnels, leur carrière, certains leur vie.

Et parce qu'ils étaient ainsi résolus, ils faisaient

trembler les tyrans — suivant l'admirable et vigoureuse expression d'Anatole France. Les tyrans, oui ! Car il n'y a pas de tyrans que sur les trônes. Il en est qui se cachent derrière les coffres-forts ou les portes capitonnées des ministères ou des bureaux d'une certaine grande presse.

Contre toutes ces forces, on livra de rudes combats. On les gagna. A d'autres heures, on connut la défaite. Mais, toujours, au premier rang, dans toutes les batailles, lorsque la loi et le droit étaient menacés, qu'il s'agit de politique intérieure ou de politique internationale, on trouvait la Ligue, dont la devise demeure : « A la bataille toujours ; aux honneurs jamais ; mais à l'honneur toujours ! »

Comment célébrer mieux cette œuvre constante, ininterrompue de la Ligue, qu'en saluant son représentant le plus pur, Ferdinand Buisson, à qui nous devons un hommage d'admiration respectueuse, affectueuse — je ne trouve pas de mot assez tendre, assez expressif pour parler de lui comme le doit faire un républicain.

Pendant soixante ans, jamais découragé, jamais lassé, il a lutté sans qu'une seule fois personne pût dire qu'il eût rien demandé pour lui-même. Que la chance des combats politiques lui fût favorable ou contraire, que le suffrage universel lui fût justement reconnaissant, ou, hélas ! ingrat, on l'a toujours vu serein, souriant, songeant à la fois à son pays et à l'Humanité que, dans son grand cœur, il n'a jamais séparés.

Il est vraiment le symbole de notre Ligue, le modèle vivant et l'éducateur de la démocratie, le fondateur de l'école laïque et l'exemple, vers lequel tous doivent tourner les yeux, des vertus républicaines.

Notre jeunesse, qui a déjà traversé tant d'orages, soit sur les champs de bataille, soit au foyer déserté ou ravagé par le cyclone de la guerre, notre jeunesse a besoin d'un guide : qu'elle choisisse celui que nous sommes réunis pour honorer !

C'est autour de cet homme, qui à la gloire d'être, vivant, le représentant moral de la démocratie française, que nous devons rassembler toutes les forces républicaines et laïques des générations nouvelles.

Et que, devant lui, nos jeunes gens prêtent ce serment civique, prononcé à l'aube de la vie par un grand poète, le plus beau qui soit sorti des lèvres humaines et qui semble inspirer toute l'existence de Ferdinand Buisson : « Je jure d'être bon, juste et brave et de ne jamais me faire complice, fût-ce par mon silence, de la violence et de l'iniquité... »

LE DERNIER DISCOURS

Paul Painlevé a, pour la dernière fois, pris la parole en public à la tribune de la Chambre, le 24 novembre 1932, dans le débat sur l'Aéropostale.

On sait qu'au cours de cette séance, au cœur même de sa démonstration, il devait tomber pour ne plus se relever. Par une rencontre symbolique, son dernier discours, dirigé contre l'injustice, pre-

nait le même accent que ses premières interventions publiques à l'époque de l'Affaire Dreyfus.

... Je lisais ce matin même, dans un journal, que j'avais apporté quelque véhémence dans la question. Véhémence ? Soit ! Cette véhémence n'était faite que de l'indignation contre la calomnie et contre certains procédés pervers.

Voltaire disait que l'anniversaire de la Saint-Barthélemy lui donnait la fièvre. Pour moi, une seule injustice patente, certaine, tolérée, me donne aussi la fièvre.

Lorsque, il y a près de trente-cinq ans, jeune professeur de la Sorbonne et candidat à l'Académie des Sciences, je risquais la révocation et l'exil pour en finir, dans la mesure de mes moyens, avec une injustice intolérable, j'obéissais à ce même impératif catégorique auquel j'ai obéi lorsque j'ai suivi, avec véhémence dit-on, cette affaire.

S'il m'avait été démontré que les Bouilloux-Lafont étaient effectivement victimes d'une collusion coupable, je les aurais défendus avec la même ardeur que j'ai apportée à défendre M. Chaumié.

Peut être, le souci de la justice est-il, aux yeux de certains, quelque chose de périmé : quant à moi, je mourrai dans l'impénitence finale.

On ne saurait porter un préjudice plus grave à un régime démocratique qu'en admettant que certains personnages peuvent être au-dessus des lois, à cause de leur influence et de leurs relations de camaraderie. Ce jour-là, suivant la grande expression shakespearienne, on pourrait dire qu'il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark...

NOTRE AFFICHE

Nous rappelons à nos Fédérations et Sections que nous pouvons mettre à leur disposition les affiches :

SAUVEGARDEZ LA PAIX !

au prix de 0 fr. 80 l'exemplaire.

Ces affiches, noir et rouge sur fond blanc, format double colombier (1 m. 20 x 0 m. 80), devront être revêtues par les soins des Sections et Fédérations d'un timbre de 1 fr. 44 par exemplaire.

Prière de nous adresser d'urgence les commandes.

SOUS PRESSE :

CONGRÈS NATIONAL DE 1933

Compte rendu sténographique

Prix de souscription : 12 francs

On souscrit au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e), C. C. 218-25. Le prix du volume sera augmenté ultérieurement.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

UN APPEL A L'ÉQUITÉ

Le procès de l'incendie du Reichstag

En vue du verdict dans le procès de l'incendie du Reichstag, la Ligue des Droits de l'Homme a adressé à la Haute-Cour allemande le télégramme que voici :

La Ligue des Droits de l'Homme, forte des campagnes menées par elle depuis trente-cinq ans pour la Vérité, la Justice et le rapprochement des peuples, s'élève énergiquement contre la manière dont est mené le procès de Leipzig : pression exercée sur les juges par des ministres, insultes et menaces proférées par ces derniers contre les accusés, intention, ouvertement manifestée par le gouvernement, d'obtenir un verdict de culpabilité en dépit de l'inanité des charges.

Elle fait appel à l'esprit d'équité des juges, et leur rappelle leur serment de n'obéir qu'à la loi et de n'écouter, sourds à toute crainte et à tout ordre temporel, que la voix de leur conscience.

Elle avertit la Haute-Cour de Justice que les regards du monde sont fixés sur son prétoire, et que si elle condamnait sans preuve et sur ordre, le bon renom de la justice allemande, si compromis déjà, serait anéanti, et l'honneur des juges à jamais entaché.

Victor BASCH, président,
9 novembre 1933.

Le Comité central invite les Sections et Fédérations à manifester avec éclat leur sentiment sur le procès de l'incendie du Reichstag.

Que, par des réunions publiques, des résolutions votées et communiquées aux juges, des télégrammes au tribunal (Reichsgericht, 4^e section, Berlin), elles affirment leur volonté de justice et que, par leur pression morale, elles arrachent quatre innocents à la mort !

SOUS PRESSE :

LE FASCISME ITALIEN
par Luigi Campolonghi

UN NOUVEAU TRACT

NOS INTERVENTIONS

Pour les réfugiés allemands

En date du 12 juillet, la Ligue signalait à l'attention du ministre de l'Intérieur la situation suivante :

« Un grand nombre de réfugiés allemands se sont présentés dans nos bureaux et nous ont demandé de nous porter garants auprès des autorités françaises de leur qualité de réfugiés politiques. Nous leur avons indiqué que nous nous chargerions, après enquête, d'appuyer, le cas échéant, leur demande de carte d'identité.

« A la suite d'un malentendu, quelques-uns ont pensé que nous nous chargerions à leurs lieu et place de toutes les formalités relatives à la délivrance de la carte d'identité et ont négligé de faire dans le délai réglementaire de deux mois les démarches utiles. Certains ont été, de ce fait, frappés de pénalités de retard.

Nous nous permettons de vous demander de bien vouloir donner toutes instructions pour que, la bonne foi de ces étrangers étant entière, la remise de ces pénalités leur soit accordée et que les quelques réfugiés qui, après avoir commis la même erreur, se présenteront encore à la Préfecture, ne subissent aucune sanction.

Le Ministre nous a répondu, le 27 juillet :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'article 27 de la loi de Finances du 30 mars 1929, ne me permet pas de donner des instructions pour suspendre les pénalités de retard.

« Toutefois j'examinerai avec la plus grande bienveillance les cas d'espèce que vous voudrez bien me signaler. »

La terreur en Yougoslavie

A Monsieur le Ministre de Yougoslavie à Paris

Le 27 septembre 1932, la Ligue de Droits de l'Homme adressait, au gouvernement yougoslave, le télégramme suivant : « La Ligue des Droits de l'Homme, interprète de la démocratie française, émue par le procès Yovanovitch, attend du gouvernement et des tribunaux yougoslaves, le respect de la liberté d'opinion et les garanties d'une justice indépendante. » (Cahiers 1932, pp. 570 et 643).

Le 1^{er} octobre, le tribunal rendait son arrêt : le professeur Yovanovitch était condamné à un an de prison.

Nous apprenons aujourd'hui qu'il est l'objet de nouvelles persécutions. Sorti de sa prison le 4 mai dernier, il aurait été de nouveau arrêté, le soir du 23, et consommé à 20 jours de prison de police pour avoir composé un poème sur la dictature et avoir entretenu une correspondance secrète avec M. Matchek, chef du Parti paysan croate.

L'accusation était si peu fondée que Mme Yovanovitch et son frère, accusés d'avoir aidé à la diffusion du poème, ont été relâchés sans condamnation. Par contre le professeur Yovanovitch, après avoir fait ses 20 jours de prison de police, aurait été déporté dans les montagnes du Sandjac, à 60 kilomètres de toute voie ferrée.

Les conditions d'existence qui lui seraient faites dans un village isolé autorisent les plus grandes oppressions. Point de lit, point de table et, pour seule nourriture, du lait et du fromage.

Le professeur Yovanovitch, étroitement gardé par un agent qui ne le quitte ni de jour ni de nuit, serait tenu sévèrement à l'écart du monde vivant.

Si ces faits sont exacts, ils appellent la protestation indignée de la démocratie française et du monde universitaire. Il n'est pas admissible qu'un écrivain, dont la réputation fait honneur à la Yougoslavie, soit traité, dans un pays civilisé, d'une façon aussi barbare. La Ligue des Droits de l'Homme, qui s'est donné pour charge de défendre partout la liberté d'opinion et qui l'a défendue, en effet, quand des Serbes étaient jadis persécutés, attend du gouvernement de Belgrade qu'il rende au professeur Yovanovitch la liberté personnelle et la liberté d'écrire qui sont les droits imprescriptibles de citoyens d'un pays libre. (18 août 1933.)

Nous avons attendu pour publier cette lettre une réponse qu'il eût été d'une élémentaire courtoisie de nous adresser. Après plus de deux mois, M. le Ministre de Yougoslavie n'a pas daigné nous l'envoyer.

Une grâce qui s'impose

A Monsieur le Ministre de la Justice

Nous avons l'honneur d'appeler votre toute particulière attention sur la situation de M. Teillier qui se trouve actuellement, sous le n° 13204, à l'île Nou, Camp Est (Nouvelle-Calédonie).

M. Teillier nous expose qu'il a été condamné, en 1881, à 20 ans de travaux forcés pour vol qualifié. Il n'était, à l'époque, âgé que de 18 ans et la peine qui l'a frappé vous paraîtra certainement d'une exceptionnelle sévérité. Bientôt après son arrivée en Nouvelle-Calédonie, soit en 1883, il tenta de s'évader. Pendant cette évasion, il s'empara d'une vieille marmite pour cuire sa nourriture et encourut, pour ce motif, une nouvelle peine de 20 années de travaux forcés.

En 1884, il se vit condamner à 40 ans de travaux forcés pour vol d'effets dans une baraque de cantonnier. Par la suite, il essaya, à plusieurs reprises, de reconquérir sa liberté et, chaque fois, de lourdes peines de travaux forcés le frappèrent. Sa dernière condamnation remonte au 23 octobre 1913 et porte à 86 le nombre total d'années de travaux forcés auquel il a été condamné depuis son arrivée au bagne.

M. Teillier a actuellement purgé 52 ans de cette peine ; il est âgé de 70 ans et si aucune mesure gracieuse ne lui est accordée, il finira ses jours au bagne.

La plupart des infractions dont il s'est rendu coupable auraient été sanctionnées, s'il ne s'était agi d'un condamné aux travaux forcés, par de simples peines correctionnelles. M. Teillier a été frappé avec une rigueur particulière. Sa dernière condamnation remonte aujourd'hui à vingt ans et, depuis lors, sa conduite a été irréprochable.

Il nous revient que, seul parmi ses compagnons, Teillier n'a bénéficié d'aucune remise de peine. Or la situation de cet homme qui, depuis son plus jeune âge, n'a connu d'autre vie que celle du bagne, nous paraît particulièrement émuante.

Malgré ses 70 ans, Teillier est encore valide et, connaissant le métier de boulanger, pourra, s'il est libéré, assurer son existence.

Nous vous prions vivement, Monsieur le Ministre, de soumettre le dossier de Teillier à un examen bienveillant. Nous espérons que, pour des raisons d'humanité, il vous paraîtra possible de lui accorder la remise du restant de sa peine et de permettre ainsi à ce vieillard qui paraît avoir largement expié ses fautes, de connaître enfin quelques années de liberté.

(20 octobre 1933).

Contre les enquêtes secrètes

A Monsieur le Ministre des Finances

Nous avons l'honneur d'appeler votre plus sérieuse attention sur les faits suivants :

M. André Bayard, mécanicien, âgé de 24 ans, demeurant 6, rue Julien-Certain, à Viroflay, avait été admis au mois d'août dernier comme ouvrier temporaire à l'administration des Monnaies. Deux jours plus tard, il fut admis à concourir pour un emploi

d'ouvrier mécanicien et subit les épreuves avec succès. Le 19 septembre, il fut informé que, son admission définitive étant subordonnée aux renseignements fournis sur son compte par la Préfecture de Police et ces renseignements étant défavorables, il ne pouvait être embauché. Il fut, en conséquence, licencié séance tenante.

Nous ne saurions trop nous élever contre un pareil procédé. Qu'on exige d'un ouvrier son casier judiciaire, qu'on s'assure même qu'il a correctement rempli les obligations que lui imposent les lois militaires, rien de plus naturel ; mais il est inadmissible qu'on subordonne son embauchage aux résultats d'une enquête de police qui n'a pas été faite contradictoirement, qui ne lui est même pas communiquée et qu'il n'a aucun moyen de discuter. Nous ne dénonçons pas à l'administration le droit de se renseigner sur la personne et l'activité des candidats à certaines fonctions ; mais ces enquêtes, lorsqu'elles sont utiles, doivent comporter pour celui qui en est l'objet un minimum de garanties. En l'espèce, il ne semble pas que, pour embaucher un simple mécanicien aux ateliers de la Monnaie, une pareille enquête soit nécessaire.

Nous demandons instamment que le rapport sur le vu duquel M. Bayard a été congédié lui soit communiqué et qu'il soit mis en mesure de s'expliquer sur les éléments défavorables qui ont entraîné son renvoi.

(28 octobre 1933.)

La protection internationale des réfugiés

A Monsieur James Mac Donald Haut-Commissaire pour les réfugiés allemands, Genève

Au moment où vous allez avoir à vous prononcer sur la nomination du Conseil d'administration chargé de vous seconder dans les importantes fonctions qui vous ont été confiées, tenant compte du fait que ce conseil doit comprendre, à côté de représentants des gouvernements, des représentants d'organisations privées particulièrement qualifiées, nous avons l'honneur de vous demander l'admission au sein du Conseil : 1° de la Ligue française des Droits de l'Homme ; 2° de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme.

Ces deux organisations ont déployé pour les réfugiés politiques une activité qui vous est sans doute connue.

De toutes les associations qui se sont préoccupées du sort des réfugiés, la Ligue française des Droits de l'Homme est, à coup sûr, la plus ancienne puisqu'elle a été fondée en 1898, la plus nombreuse avec ses 2.450 Sections et ses 190.000 membres, et la plus habituée à l'examen de toutes les questions intéressant les proscrits politiques.

Lorsque l'émigration politique allemande a commencé, la Ligue française des Droits de l'Homme était déjà préparée et adaptée à sa tâche par une longue expérience antérieure.

De tout temps, en effet, les proscrits avaient trouvé auprès d'elle aide et protection et elle s'était attachée à obtenir pour eux, dans le cadre général des lois et règlements sur le séjour en France des étrangers, un statut particulier.

C'est la Ligue qui, la première, a montré la nécessité de créer pour eux un titre d'identité et de voyage ; qui a obtenu que soient assouplies dans la pratique les règles qui président à l'attribution du permis de séjour et de l'autorisation de travail ; qui a toujours défendu les réfugiés frappés, par erreur ou pour des motifs insuffisants, de mesures d'éloignement, et qui leur a assuré la liberté de pensée, d'opinion et d'expression.

Notre association a toujours apporté à la protection individuelle des réfugiés politiques une si scrupuleuse attention qu'elle peut s'enorgueillir de n'avoir jamais accordé son patronage à un seul étranger qui se soit, par la suite, montré indigne de l'hospitalité française, qui ait été mêlé à une agitation politique indiscrète ou qui ait été traduit devant les tribunaux. Aucun de ceux qui se sont livrés sur le sol français

à des actes de violence ne comptait parmi nos protégés, mais nous avons, par contre, accueilli et défendu des hommes qui, depuis, en Pologne, en Tchécoslovaquie ou en Espagne, ont joué un rôle capital dans les destinées de leur pays.

Lorsqu'il s'agit de déterminer si un étranger a ou non le droit de se réclamer de la qualité de réfugié politique, c'est la caution de la Ligue qui est aujourd'hui considérée officiellement par les administrations publiques comme l'élément d'information décisif.

Dès le début de l'émigration allemande, la Ligue a créé un service qui s'est chargé d'accueillir les réfugiés, de vérifier leur situation et de les renseigner sur toutes les questions judiciaires et administratives les concernant : passeports et visas, cartes d'identité de travailleurs et de non-travailleurs, possibilités offertes par la législation française aux professeurs, aux étudiants, aux médecins, transport et dédouanement des mobiliers, difficultés de tout ordre et parfois les plus imprévues.

En même temps, la Ligue s'entremettait entre les réfugiés politiques, dont elle avait vérifié l'identité, et les différentes administrations en vue d'obtenir les passeports et visas nécessaires pour les proches restés en Allemagne, la délivrance d'autorisations de séjour provisoires, la suspension de mesures de refoulement hâtivement prononcées, des atténuations ou remises de taxe, des possibilités de travail, et d'une façon générale, l'interprétation la plus large des règlements existants et, dans certains cas, des exceptions aux méthodes habituellement suivies. C'est à la suite des pressantes démarches de notre association que le Ministère de l'Intérieur a bien voulu recommander à ses services une bienveillance toute particulière à l'égard des Allemands et heimatlos se réclamant de la qualité de réfugiés et que le Ministère du Travail a créé les permis de travail provisoires permettant aux proscrits, après une enquête sommaire, d'occuper les emplois à eux offerts, jusqu'à décision définitive à intervenir.

Nous ajouterons, pour mémoire, que, grâce à une souscription qu'elle a ouverte, la Ligue a pu secourir d'urgence quelques misères particulièrement émouvantes et que, intermédiaire entre les offres et les demandes d'emplois, elle a pu procurer à un certain nombre de réfugiés des moyens d'existence.

Mais la Ligue s'est attachée avant tout à faire accepter, tant par l'opinion que par les milieux officiels, une discrimination entre les réfugiés politiques et les autres étrangers, et à réclamer pour eux un statut juridique spécial et des garanties particulières.

Quant à la Fédération Internationale, depuis son Congrès de 1926, elle n'a cessé d'étudier le problème des réfugiés politiques et compte parmi ses membres de nombreuses personnes pouvant apporter au Conseil d'administration le concours de leur expérience et de leurs connaissances.

L'aide que la Fédération pourrait apporter au Conseil d'administration serait d'autant plus grande que, dès le début, le haut-commissaire et le Conseil auront à résoudre de nombreuses questions concernant le statut des réfugiés allemands (pièces d'identité, pièces d'Etat-civil, statut personnel, etc...). Or, ces problèmes ont été étudiés par la Fédération Internationale avec un soin particulier.

Aussi espérons-nous que vous voudrez bien agréer la requête que nous vous adressons et admettre des représentants de la Ligue française et de la Ligue internationale des Droits de l'Homme au sein du Conseil d'administration en voie de formation.

(2 novembre 1933.)

Le 27 octobre nous avions demandé au ministre des Affaires étrangères de faire valoir nos titres à être représentés au sein de ce Conseil.

M. Paul-Boncour nous a adressé, le 30 octobre, la réponse suivante :

« Par une lettre en date du 27 de ce mois, vous référant à la résolution par laquelle la dernière Assemblée de la Société des Nations a décidé la cons-

titution d'un Haut-Commissariat pour les réfugiés allemands, vous avez bien voulu me signaler les titres qu'aurait à être représentés au Conseil d'administration, chargé d'assister le Haut-Commissaire : 1° la Ligue française des Droits de l'Homme; 2° la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme.

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Conseil de la Société des Nations, dans la résolution qu'il a adoptée pour donner effet à la décision de l'Assemblée, a invité à faire partie du Conseil d'administration les représentants de seize Etats, et a laissé au Conseil d'administration ainsi composé le choix des organisations privées qui devraient être appelées à participer, à titre consultatif, aux travaux du nouvel organisme.

« Je ne manquerai pas, aussitôt que le Conseil d'administration sera en mesure de prendre des décisions, relativement à la collaboration des organisations privées, de donner les instructions au représentant de la France à ce Conseil pour faire valoir les titres de la Ligue française et de la Fédération internationale. »

Pour un objecteur de conscience

A Monsieur le Ministre de la Guerre

Nous avons l'honneur d'appeler toute votre bienveillante attention sur M. Henri Ferjasse qui a été condamné, le 17 octobre dernier, par le Tribunal militaire de Paris à un an de prison, pour insoumission.

Fils d'un soldat tué à l'ennemi, pupille de la Nation, n'appartenant à aucun parti politique ni à aucune confession religieuse, Ferjasse a refusé, pour des raisons de conscience dont on peut contester le bien-fondé, mais qui n'en sont pas moins respectables, de se soumettre aux obligations militaires. Il ne mérite pas d'être traité comme un simple réfractaire et la condamnation qui le frappe semble particulièrement rigoureuse.

Depuis le 17 octobre, il fait la grève de la faim et le 19 il a été mis en « cellule de correction ».

Nous ne pouvons ni approuver ni recommander la méthode de la grève de la faim, mais des raisons supérieures d'humanité nous déterminent à intervenir auprès de vous pour obtenir dans le plus bref délai une mesure de clémence en faveur de Ferjasse.

(3 novembre 1933.)

La défense de la laïcité

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Nous avons eu l'honneur, à plusieurs reprises, depuis le 17 février 1933, d'appeler votre haute attention sur l'existence dans le département des Landes de deux écoles congréganistes fonctionnant, l'une à Saint-Pandelon, l'autre à Tarnos. Nous n'avons pas reçu de réponse à nos nombreuses démarches.

Nous nous en étonnons d'autant plus que, par lettre du 20 avril dernier, adressée à M. Antoine Dubon, député, vous avez bien voulu lui faire connaître qu'« il a été rappelé aux Filles de la Croix l'obligation qui s'imposait à elles de supprimer de leurs statuts les dispositions relatives à l'enseignement »; que, dès lors, « l'accomplissement de cette formalité entraînera de leur part la cessation de toute œuvre enseignante ». Cette obligation aurait été rappelée aux Filles de la Croix « à l'occasion d'une affaire administrative intéressant cette congrégation ».

Or, nous tenons à porter à votre connaissance que malgré vos prescriptions, la Congrégation de Saint-Pandelon poursuit son activité comme par le passé.

Il en est de même de l'école congréganiste de Tarnos, dirigée par cinq sœurs de l'« Ordre de la Sagesse », à laquelle, faute d'occasion, le texte de la loi du 7 juillet 1904 n'aurait même pas été rappelé.

Ce texte interdit aux membres des congrégations d'enseigner sur le territoire français. Nous vous prions instamment comme nous l'avons fait sans succès, depuis plus de six mois, d'assurer le respect de cette loi en prescrivant les fermetures immédiates

des écoles congréganistes de Saint-Pandelon et de Tarnos.

Nous vous aurions gratitude, au surplus, de vouloir bien nous faire connaître la suite réservée à notre intervention.

(4 novembre 1933.)

Autres interventions

COLONIES

Indochine

Fonctionnaires (Eligibilité des). — Nos lecteurs se souviennent qu'à plusieurs reprises (*Cahiers* 1929, p. 605, 1930, p. 546 et 758, 1932, p. 234) nous avions appelé l'attention du ministre des Colonies sur le décret du 23 janvier 1929, relatif au mode d'élection des délégués au Conseil Supérieur des Colonies, en lui demandant de limiter l'inéligibilité des fonctionnaires coloniaux à la circonscription où ils exercent.

Le ministre des Colonies nous avait fait connaître que, le nombre des délégués n'atteignant pas celui d'un par colonie, il ne lui paraissait pas possible de donner une suite favorable à notre suggestion. Dans d'autres lettres, le ministre s'était borné à nous renvoyer à cette réponse.

Le 3 mai dernier, nous avons insisté auprès du ministre :

« Aux termes de l'article du décret du 23 janvier 1929, limitant de la loi électorale de la métropole (loi du 30 novembre 1875, art. 12), les fonctionnaires coloniaux sont inéligibles dans le territoire où ils exercent.

Toutefois, alors qu'en France continentale, la zone d'incompatibilité est limitée à l'arrondissement, tous les pays dépendant d'un même gouvernement général sont considérés comme comportant un seul territoire : c'est, en fait, frapper d'inéligibilité la totalité des fonctionnaires d'un même Gouvernement général.

Pour parer au caractère rigoureux de cette disposition, nous avions demandé de limiter l'interdiction au territoire d'une colonie, celle-ci s'entendant d'une possession soumise à l'autorité d'un même lieutenant-gouverneur ou d'un même Résident supérieur.

Vous nous avez fait connaître qu'il ne vous paraissait pas opportun de modifier la législation sur ce point.

Nous pensons, au contraire, qu'il conviendrait d'atténuer sur ce point la rigueur du texte.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que les fonctionnaires représentant, aux colonies, la moitié du collège électoral, frapper d'incapacité une fraction aussi importante paraît contraire aux principes du droit public moderne, d'après lesquels le *ius honorum* doit être donné au plus grand nombre de citoyens, sinon à tous. Déjà, les citoyens français de nos possessions lointaines sont privés de l'exercice de la plus grande partie de leurs droits politiques : il faut leur rendre la pleine capacité chaque fois qu'il est possible de le faire.

On ne peut en équité dénier aux électeurs le droit d'être représentés par un fonctionnaire. L'objection de défaut d'indépendance du fonctionnaire investi d'un mandat n'est pas davantage à retenir : car, le contrôle exercé par le collège électoral sur ses mandataires rend ceux-ci soucieux de remplir les devoirs de leur charge.

La mesure libérale que nous vous demandons de provoquer restituerait aux fonctionnaires coloniaux un droit, qui n'est pas contesté en France continentale, et elle contribuerait à augmenter les garanties de justice dans les élections coloniales.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous demander de vouloir bien soumettre la question dont il s'agit à un nouvel examen aux fins proposées.

Tonkin (Extension des pouvoirs de la Chambre du Peuple). — Nos lecteurs se souviennent (*Cahiers* 1932, pages 383, 467 et 572) que nous avions transmis au ministre des Colonies le texte d'un discours prononcé au mois d'octobre 1931, par le président de la Chambre du Peuple en présence du résident supérieur du Tonkin, en appelant son attention sur l'intérêt que présenterait ce document. Ils se souviennent également de la réponse du ministre des Colonies, ainsi conçue : « J'ajoute que la Chambre des représentants a reçu satisfaction, en ce qui concerne l'extension de ses droits en matière budgétaire. Elle sera consultée désormais sur toutes les dépenses et non plus

exclusivement, comme auparavant, sur les dépenses d'intérêt social et économique. »

Or, il résulte des documents fournis par nos collègues de la Presqu'île que l'assemblée dont il s'agit n'a jamais été consultée pour la totalité des dépenses, mais seulement sur celle d'intérêts économiques.

Les pouvoirs de la Chambre, non seulement n'ont pas été élargis depuis 1913, date de sa création, mais encore ils ont été diminués depuis 1930, date de la restauration des budgets provinciaux. La discussion de ceux-ci, en effet, n'est soumise qu'aux conseils provinciaux et au conseil des intérêts économiques, à l'exclusion de la Chambre des représentants, assemblée purement indigène.

Nous sommes intervenus auprès du ministre des Colonies en lui demandant d'inviter le gouverneur général de l'Indochine à rendre effectives les promesses précédemment faites.

EDUCATION NATIONALE

Divers

Berck-Plage (Caisse des Ecoles). — En avril 1931, nous signalions au préfet du Pas-de-Calais les irrégularités commises par le maire de Berck-Plage dans l'administration de la Caisse des Ecoles.

Le préfet donnait aussitôt des instructions pour que la légalité soit rétablie (*Cahiers* 1931, p. 598). Mais ces instructions restèrent lettre morte. Le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Education Nationale, sur nos pressantes démarches, mirent le maire en demeure d'exécuter les décisions du préfet. Il dut se soumettre, convoquer l'assemblée générale de la Caisse des Ecoles et faire compléter régulièrement le Comité.

Ajoutons que les deux candidats présentés par le maire furent battus et que deux ligueurs furent élus par l'assemblée générale.

Réfugiés allemands. — Nous avions demandé au Ministère de l'Education nationale d'accorder aux étudiants allemands réfugiés les plus larges facilités pour poursuivre en France leurs études.

Nous avons reçu, le 9 octobre, de M. de Monzie, la lettre suivante :

« Vous avez appelé mon attention sur les étudiants allemands qui sont venus se réfugier en France avec l'intention d'y poursuivre leurs études. Les Facultés réclament à ces étrangers, pour leur permettre de prendre leurs inscriptions, un certificat qui doit leur être délivré par le consulat d'Allemagne. En égard aux difficultés qu'ils rencontrent pour se faire délivrer cette pièce, vous me demandez s'il ne serait pas possible d'autoriser ces réfugiés politiques, que vous cautionneriez, à prendre leurs inscriptions sans produire le certificat dont il s'agit.

« J'ai l'honneur de vous informer que je suis tout disposé toutes les fois que vous seriez saisi d'un cas de cette nature, à examiner avec bienveillance les demandes que vous me feriez parvenir accompagnées de tous les renseignements que vous pourriez fournir à l'appui. Je tiendrais, dans toute la mesure du possible, le plus grand compte de votre intervention. »

GUERRE

Arrestations arbitraires

Pleu et Poirot. — Nous avons protesté, le 12 janvier dernier, contre l'attitude grossière d'un officier à l'égard de deux ligueurs de Longuyon et contre l'arrestation injustifiée dont ils avaient été les victimes. (*Cahiers* 1933, p. 68.)

Nous avons reçu du ministre de la Guerre, le 19 juillet, la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, de l'enquête à laquelle il a été procédé, il ressort qu'aucun fait ne peut être relevé à la charge du lieutenant Duchatelet qui, en la circonstance, eut une conduite correcte. »

Nous avons répliqué, le 29 juillet :

« Vous avez bien voulu nous adresser, au sujet de l'affaire Pleu et Poirot, une lettre datée du 19 juillet et signée du directeur du cabinet civil du ministre de la Guerre.

« Aux termes de cette lettre, il ressortirait de l'enquête à laquelle il a été procédé qu'aucun fait ne peut être relevé à la charge du lieutenant Duchatelet qui, en la circonstance, eut une conduite correcte. »

« Vous nous permettez, Monsieur le Président du Con-

seil, de vous rappeler que nous avons saisi le ministre de la Guerre pour la première fois à la date du 12 janvier et que c'est le 19 juillet que nous recevons enfin une réponse, que l'enquête, en conséquence, a pu être longuement approfondie.

« Or, il résulte de cette enquête que le lieutenant Duchatelet eut à Longuyon, le 14 juillet 1932, une conduite correcte. Voilà qui est de nature à nous étonner grandement.

« Il est constant que, le 14 juillet 1932, le lieutenant Duchatelet, après avoir interpellé MM. Pleu et Poirot pour avoir omis de se découvrir pendant l'exécution de la « Marseillaise », les a fait, sans aucune provocation de leur part, saisir par un gendarme et conduire à la gendarmerie.

« Comme, à l'issue de l'interrogatoire, étant remis en liberté, ils protestaient selon leur droit, en termes d'ailleurs modérés, contre le traitement qu'ils venaient de subir, il est constant que le lieutenant Duchatelet leur a répondu : « Si ça vous em..., vous n'avez qu'à foutre le camp en Bochie. »

« Tous ces faits se sont déroulés au vu de nombreux témoins et ne sont pas contestés.

« Il faudrait donc conclure de votre lettre du 19 juillet, qu'il est correct pour un lieutenant de l'armée française :

« 1° De faire arrêter des citoyens coupables de garder la tête couverte pendant l'exécution de la « Marseillaise » ;

« 2° De les interpellier dans les termes grossiers relatés ci-dessus.

« Convaincus que telle ne saurait être votre pensée, assurés que vous ne sauriez tolérer en France des incidents aussi scandaleux que celui de Saverne en 1913, nous vous demandons instamment de vous saisir vous-même de l'affaire et de lui donner enfin la solution que l'opinion républicaine attend. »

Nous avons également communiqué au ministre de la Guerre la liste de témoins qu'il serait utile d'entendre.

Nous n'avons reçu aucune réponse.

Objecteurs de conscience

Régime pénitentiaire. — Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès des Ministères de la Justice et de la Guerre afin d'obtenir que les objecteurs de conscience condamnés à des peines de prison bénéficient du régime politique (*Cahiers* 1932, p. 522).

Nous avons reçu du ministère de la Guerre, le 29 août, la réponse suivante :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de certains militaires, condamnés pour infractions au code de justice militaire qui, s'étant prétendus « objecteurs de conscience », se trouvent détenus, les uns dans une prison militaire, les autres dans une prison civile. Vous estimez que les militaires condamnés pour les mêmes faits doivent subir leur peine dans des conditions identiques et exprimez le désir que les condamnés auxquels vous faites allusion soient, en raison du mobile et de la nature des faits ayant motivé leur condamnation, admis tous au « régime politique ».

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu du décret du 25 octobre 1926 portant suppression d'un certain nombre de prisons militaires, les militaires condamnés par un tribunal militaire après lequel n'existe plus de prison militaire subissent leur peine dans un établissement pénitentiaire civil ; il ne me paraît pas possible de déroger à cette règle, quel que soit le mobile de l'infraction.

« Dans les prisons militaires, il n'existe pas de régime spécial dit « politique ».

« D'autre part, les militaires dont il s'agit, détenus dans les établissements pénitentiaires civils, ont été condamnés, soit pour insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, soit pour désertion, refus d'obéissance, etc., délits purement militaires qui, à mon avis, quel que soit le mobile de leur auteur, n'ont pas le caractère d'infractions politiques. Je ne crois pas, dans ces conditions, devoir intervenir auprès de M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, en vue de l'admission au régime « politique » des condamnés en cause qui subissent leur peine dans des établissements pénitentiaires dépendant de son administration. »

INTERIEUR

Droits des Etrangers

Gerlach (H. von). — La Ligue a demandé, le 11 mai, que la carte d'identité soit délivrée à M. von Gerlach, ancien ministre, ancien ambassadeur de la Républi-

que allemande, président-fondateur de la Ligue allemande des Droits de l'Homme, réfugié à Paris.

Une réponse favorable lui a été donnée dès le 30 mai.

Divers

Berck-Plage (Antisémitisme à). — Nous avons appelé l'attention du ministre de l'Intérieur sur les graves incidents qui se sont déroulés à Berck-Plage, le 20 août dernier.

Les colonies scolaires de Berck-Plage (œuvre israélite pour le séjour des enfants à la mer), avaient obtenu l'autorisation d'organiser à cette date une vente d'insignes à leur profit. Des groupements royalistes annoncèrent leur intention de s'opposer à la vente et répandirent des tracts violemment et grossièrement antisémites. Le maire de Berck-Plage, en présence des menaces des royalistes, retira l'autorisation qu'il avait accordée. Si nous sommes bien renseignés, il aurait même déclaré aux représentants des colonies scolaires qu'il ne lèverait l'interdiction que s'ils demandaient eux-mêmes aux antisémites de laisser la vente se dérouler dans le calme.

Ces faits ont certainement été portés à la connaissance du ministre. Nous lui avons demandé quelles mesures il a prises ou compte prendre pour sanctionner l'attitude du maire.

TRAVAIL

Secours aux chômeurs

Convention franco-suisse. — On sait que les chômeurs étrangers sont secourus en France lorsqu'ils appartiennent à un pays qui a passé avec le nôtre une convention de réciprocité. Or, une convention a été conclue avec la Suisse, ratifiée en Suisse et non en France. Néanmoins, les chômeurs français sont largement secourus, à Genève notamment.

Nous avons demandé au Ministère du Travail, le 26 août, de traiter de la même manière, sans attendre la ratification de la convention, les chômeurs suisses résidant en France.

Nous avons reçu, le 13 octobre, la réponse suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, en ce qui concerne l'application de l'accord franco-suisse que, tant que cet accord ne sera pas ratifié, il n'est pas dans le pouvoir du Ministère du Travail d'obliger les institutions publiques de chômage, créées par les départements et les communes, de secourir les travailleurs étrangers ressortissant aux pays, avec lesquels la France a conclu des accords de réciprocité non encore ratifiés.

« Toutefois, j'ai attiré l'attention de tous les fonds de chômage sur l'accord précité en leur faisant ressortir l'intérêt qu'il y avait à ce qu'ils le mettent dès maintenant en application.

« De plus, j'interviens spécialement auprès de ces fonds toutes les fois que des cas nouveaux me sont signalés, afin de les amener à admettre bénévolement au bénéfice des secours de chômage les ressortissants suisses auxquels ces secours auraient été refusés en raison de leur nationalité. »

M. Léon Renhold avait été déchu de la nationalité française et frappé d'un arrêté d'expulsion. La Ligue avait obtenu le retrait de l'arrêté d'expulsion (*Cahiers* 1927, p. 355). — Elle vient d'obtenir, par décret en date du 26 juillet 1933, la réintégration de M. Renhold dans la nationalité française.

M. et Mme M... employés des Postes, avaient été injustement poursuivis pour faux et usage de faux. Leur innocence reconnue, ils demandaient que les inscriptions portées sur leurs feuilles de carrière soient détruites. — Satisfaction leur est accordée sur intervention de la Ligue.

M. Dubar, ex-brigadier des douanes, éprouvait des difficultés à obtenir sa retraite. — Sur l'intervention de la Ligue, satisfaction.

LISEZ ET FAITES LIRE :

HISTOIRE DE LA LIGUE

Par Henri SEE.

Prix : 8 francs

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la *cote* du dossier, enfin le *ministère* auprès duquel nous sommes intervenus) :

1. — Affaires soumises par les Fédérations

Constantine, Attard Michel, Guerre; Simonet Vve, C. G. Algérie.

Bouches-du-Rhône, Maunoury, Guerra.

Rhône, Crémillieux, Procureur de la République près Tribunal de Verdun.

Yonne, Préfet (Autorisation de disposer des réquisitions chemins de fer pour les étrangers), Intérieur.

2. — Affaires soumises par les Sections

Berre, Mucci Mathieu, Justice.

Gannes, Monod Dr, Intérieur.

Ligue Italienne, Bondielli Antonio, Travail; Croci Umberto, Travail; Crocchia Donato, Travail; Foglio Pietro, Travail; Caruti Giacomo, Travail; Gorini Carlo, Travail; Lanzini R., Intérieur, Travail; Lasciarrea G., Travail; Magi F., Travail; Monti Anna Mme, Travail; Pellizon V., Travail, Zavagna Amedeo, Intérieur.

Manosque, Bernardo, Justice.

Marseille, Lagorce, Education nationale.

Montgeron, Carpièr Hippolyte, Pensions.

Mostaganem, Marie Gustave, Intérieur.

Paris 2^e, Berall Maurice, Justice.

Saint-Gaudens, Lasserre Georges, Justice.

Salies-du-Salat, Oro Louis, Justice.

Strasbourg, Schweickert, Justice.

Trouville-sur-Mer, Grani Marcel, Justice.

Wingles, Gabbidu Louis, Justice.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement les dossiers dont les cotes suivent :

Agadir, Mohamed b. Ali; Tabaib Ben Mohamed.

Alger, Alger (Liberté individuelle) et Algérie (Inscription aux registres d'état civil d'indigènes de certaines communes).

Charenton, Le Saux.

Cholet, Villalon Narcisse.

Compiègne, Batzlieu Charles.

Douala, Mbiama On Gono.

Enghien, Gentaïs Gabriel.

Hanoi, Samson Justin.

Ligue Polonaise, Krynicki Alexander.

Lyon, Ovisse.

Orléans, Masson Chesneau.

Paris 2^e, Just Léopold.

Paris 17^e, Grenet.

Pontoise, Mézières Ernest.

Seitil, X., Arabe opprimé.

Sidi-Bel-Abbès, Adoué El Mhadji et Hamdad Mustapha; Ouarradi Abdelkader.

Wassigny, Cosentino Antonin; Poullain Vve.

(15-25 octobre.)

TRESORERIE

I. — Envois d'argent

La Voultre-sur-Rhône (Ardèche), 12 fr. 30; Tarascon (Ariège), 270 fr. 75; Lézignan (Aude), 162 fr.; Decazeville (Aveyron), 87 fr. 25; Millau (Aveyron), 360 fr.; Loulay (Ch.-Inf.), 57 fr. 50; Bussière-Dunoise (Creuse), 12 fr. 65; Saint-Sulpice-de-Gueret (Creuse), 115 fr. 65; Corgnac-sur-l'Isle (Dordogne), 78 fr. 70; Velines (Dordogne), 145 fr.; Pleyber-Christ (Finistère), 139 fr. 65; St-Christoly-de-Blaye (Gironde), 132 fr.; Le Touvet (Isère), 234 fr. 65; Chécy (Loiret), 186 fr.; St-Mathurin (M.-et-L.), 37 fr. 65; Consobré (Nord), 90 fr.; Touquet-Paris-Plage (Pas-de-Calais), 305 fr. 75; Vis-

en-Artois (Pas-de-C.), 25 fr.; Vaugneray (Rhône), 300 fr.; Héricourt (Hte-Saône), 20 fr.; Ligny-en-Brionnais (S.-et-L.), 18 fr.; Pontvallain (Sarthe), 218 fr. 65; Paris-1^{er}, 18 fr.; Lillebonne (Seine-Inf.), 200 fr.; Champagne-sur-Seine (S.-et-M.), 150 fr. 30; Rambouillet (S.-et-O.), 140 fr.; Ste-Geneviève-des-Bois (S.-et-O.), 150 fr.; Sartrouville (S.-et-O.), 150 francs; Hornoy (Somme), 120 francs; Roisel (Somme), 130 fr. 10; Pernes (Vaucluse), 20 fr.; Fraize (Vosges), 80 francs; Grangess-Vologne (Vosges), 29 fr. 25.

II. — Frais d'envoi de fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour montant d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Charly (Aisne), 26 fr. 95; Barcelonnette (B.-A.), 3 fr. 25; Château-Arnoult (B.-Alpes), 2 fr. 65; Digne (B.-A.), 3 fr. 25; Gréoux-les-Bains (B.-Alpes), 3 fr. 45; Malijai (B.-A.), 3 fr. 25; Noyers-s.-Jabron (B.-A.), 2 fr. 85; Reilhanne (B.-A.), 2 fr. 85; St-Vincent-s.-Jabron (B.-A.), 3 fr. 45; Sisteron (B.-A.), 3 fr. 45; Grasse (A.-M.), 7 fr. 25; Amagne-Lucuy (Ardennes), 14 fr. 05; Ariège (Fédération), 1 fr. 65; Rodez (Aveyron), 0 fr. 65; Berre (B.-du-Rhône), 7 fr. 70, 3 fr. 45; Charleval (B.-du-R.), 3 fr. 25; Eyguères (B.-du-R.), 3 fr. 25; Lambesc (B.-du-R.), 3 fr. 25; Marliques (B.-du-R.), 3 fr. 25; Mouries (B.-du-R.), 3 fr. 05; Port-de-Bouc (B.-du-R.), 3 fr. 45; Port St-Louis-du-Rhône (B.-du-R.), 3 fr. 45; La Roque d'Anthéron (B.-du-R.), 3 fr. 25; Trèts (B.-du-R.), 3 fr. 45; Cheyniers (Ch.-Inf.), 3 fr. 85; St-Jean-d'Angély (Ch.-Inf.), 1 fr. 05; Brive (Corrèze), 7 fr. 25; Guingamp (C.-du-N.), 19 fr. 55; Aubusson (Creuse), 13 fr. 10; Pontarion (Creuse), 15 fr. 25; Lalande-de-Fronsac (Gironde), 3 fr. 85; Ste-Maure-de-Touraine (I.-et-L.), 11 fr.; St-Etienne (Loire), 3 fr. 25; Cherbourg (Manche), 2 fr. 85; Châlons-Marne (Marne), 7 fr. 25; Longuyon (M.-et-M.), 10 fr. 85; Saulnes (M.-et-M.), 3 fr. 65; Moselle (Fédération), 2 fr. 25; Nord (Fédération), 4 fr. 85; Berguette (P.-de-C.), 3 fr. 25; Hesdin (P.-de-C.), 7 fr. 25; Garlin (B.-P.), 15 fr. 05; Paris-3^e, 36 fr. 15; Paris-13^e, 59 fr. 10; Paris-15^e, 7 fr. 35; Paris-15^e, 7 fr. 40; Paris-17^e, 3 fr. 45; Paris-18^e, 4 fr. 25; L'Hay-les-Roses (Seine), 7 fr. 26; Charenton (Seine), 25 fr. 25; St-Denis (Seine), 1 fr. 80; Puteaux (Seine), 25 fr.; Magny-en-Vexin (S.-et-O.), 20 fr. 65; Meudon (S.-et-O.), 20 fr. 65; Rueil (S.-et-O.), 1 fr. 85; Beaulieu (Somme), 18 fr. 45; Lœuilly (Somme), 1 fr. 85; Villers-Bretonneux (Somme), 0 fr. 65; Vaucluse (Fédération), 8 fr. 50; Mazan (Vaucluse), 2 fr. 85; Villes (Vaucluse), 2 fr. 85.

III. — Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et réabonnements aux Cahiers :

Loire-Inférieure. — Nantes, Tesson, 13 fr.

Saône-et-Loire. — Ligny-en-Brionnais; Vernay, 18 fr.

Paris-1^{er}. — Lejeune, 18 fr.

Seine-Inférieure. — Rouen; König, 18 fr.

IV. — Cartes retournées

Les Sections suivantes ont été créditées pour cartes retournées 1933 :

La Batic-Neuve (H.-Alpes), 40 cartes : 240 fr.; Tarascon (Ariège), 40 cartes : 240 fr.; Corgnac-sur-l'Isle (Dordogne), 10 cartes : 60 fr.; Pleyber-Christ (Finistère), 19 cartes : 57 francs; Saramon (Gers), 7 cartes : 42 francs; Le Touvet (Isère), 6 cartes : 36 francs; Saint-Mathurin (M.-et-L.), 3 cartes : 9 fr.; Porthail (Manche), 19 cartes : 114 fr.; Creutzwald (Moselle), 25 cartes : 150 fr.; Champagne-sur-Seine (S.-et-M.), 7 cartes : 42 fr.; Les Zemmours (Maroc), 15 cartes : 90 francs.

V. — Réclamation de listes

La Section suivante est priée de nous faire parvenir la liste des adhérents ayant payé leur cotisation pour 1933 :

Les Zemmours (Maroc).

POUR UN REFUGIE ALLEMAND

Un ligueur de la région de l'Est ayant hébergé depuis le mois de juin un avocat allemand réfugié et qui, sa situation étant modifiée, ne peut continuer à le secourir, serait heureux de connaître un ligueur qui accepterait de recueillir et, au besoin, d'employer son protégé.

(S'adresser au secrétariat général de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e)).

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Congrès fédéraux

22 octobre. — Château-Thierry (Aisne) : M. Damaye, membre du Comité central.

22 octobre. — Luxeuil (Haute-Saône) : M. Roger Picard, vice-président de la Ligue.

Conférences des délégués permanents

Du 14 au 22 octobre. — M. Boyer a visité les Sections suivantes : Cransac, Rieupeyrroux, Decazeville, Capdenac, Villefranche-de-Rouergue, Rodez, Réquista (Aveyron).

Du 18 au 25 octobre. — M. Campolonghi a visité les Sections suivantes : Aigrefeuille-d'Aunis, Saint-Xandre, Pont-l'Abbé, Saint-Jean-d'Angély, Saujon, Royan, Montendre, Jonzac, Château-d'Oléron (Charente-Inférieure).

Du 21 au 29 octobre. — M. Von Gerlach a visité les Sections suivantes : Trets, Eguieres, La Roque, Mousiès, Martignes, Lambesc, Berre, Charleval, Port-Saint-Louis, Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône).

Autres conférences

11 octobre. — Cambrai (Nord) : Léon Huisman, président de la Fédération du Nord.

14 octobre. — Parigné-l'Évêque (Sarthe) : M. Chapron, président fédéral.

15 octobre. — Belvès (Dordogne) : M. Zinguerewitch.

15 octobre. — Saint-Sever (Landes) : M. Capagné, vice-président.

15 octobre. — Vibraye (Sarthe) : M. Chapron, président fédéral.

18 octobre. — Paris IV^e (Seine) : M. Georges Kahn.

21 octobre. — Le Fère-en-Tardenois (Aisne) : M. Jacques Rozner, délégué du Comité central.

22 octobre. — Château-Thierry (Aisne) : M. Marcel Jans, délégué du Comité central.

23 octobre. — Luxeuil (Haute-Saône) : M. Roger Picard, vice-président de la Ligue.

22 octobre. — Royan (Charente-Inférieure) : M. Maudet, président fédéral, M. Jean Hay, vice-président fédéral ; M. Luigi Campolonghi, président de la Ligue Italienne.

24 octobre. — Rueil (Seine-et-Oise) : M. Félicien Challaye, membre du Comité central ; M. René Georges-Etienne, délégué du Comité central ; M. Carlo Rosselli.

25 octobre. — Sablé (Sarthe) : M. Chapron, président fédéral.

25-26 octobre. — Menton (Alpes-Maritimes) : Manifestation Blasco-Ibanez ; M. A.-F. Herold, vice-président de la Ligue.

26 octobre. — Paris 13^e (Seine) : M. Félicien Challaye.

28 octobre. — Metz (Moselle) : Meeting antifasciste, M. Bozzi, membre du Comité central.

28-29 octobre. — La Châtre (Indre) : M. Félicien Challaye.

Désarmement

30 octobre. — Liste des Sections ayant adopté le projet de résolution proposé par le Comité International Consultatif du Désarmement

Ardennes : Mézières ;

Charente-Inférieure : Fouras ;

Creuse : Bonnat, Pontarion ;

Deux-Sèvres : Prahacq ;

Dordogne : Lamonzie-Saint-Martin ;

Drôme : Mirabel-aux-Baronnies ;

Eure : Evreux ;

Loiret : Coullons ;

Maine-et-Loire : Le Coudray-Macouard ;

Manche : Cherbourg ;

Nord : Cambrai ;

Oran : Saïda ;

Pas-de-Calais : Wingles ;

Pyrenées (Hautes) : Lourdes ;

Rhône : Neuville-sur-Saône ;

Sarthe : Fresnay-sur-Sarthe ;

Seine : Champigny-sur-Marne, l'Hay-les-Roses, Pantin ;

Seine-Inférieure : Neufmarché ;

Seine-et-Oise : Meudon, Orsay.

Campagnes de la Ligue

Dictature et fascisme. — Fouras (Charente-Inférieure) demande qu'un front commun de toutes les forces démocratiques se constitue pour secouer le joug des puissances d'argent et combattre leur soutien, le fascisme.

Dictature hitlérienne. — Cambrai (Nord) proteste contre la parodie de justice qui se déroule à Leipzig et flétrissant les véritables incendiaires du Reichstag, dont Goering a été l'inspirateur, témoigne sa sympathie aux malheureuses victimes du régime hitlérien.

— Mézières (Ardennes) adresse sa sympathie aux victimes de la terreur hitlérienne.

— Paris 19^e (Amérique), indignée des procédés d'un autre âge employés par les autorités racistes d'Allemagne à l'égard de leurs adversaires réels ou présumés, convaincue de l'innocence du parti communiste en général et, en particulier, des inculpés dans l'incendie du Reichstag, réclame l'acquiescement des victimes choisies par le gouvernement hitlérien ; rejetant l'idée même d'une intervention étrangère par les armes, la Section souhaite que l'opinion publique mondiale contraigne par des sanctions économiques le gouvernement actuel de l'Allemagne à renoncer à ses méthodes déshonorantes ; elle invite le Comité central à ne pas laisser à d'autres organisations l'initiative des mouvements de protestation contre la barbarie raciste.

Ecole laïque. — Fouras (Charente-Inférieure) proteste contre le sabotage de la laïcité par les davidées ; émet le vœu que l'obligation scolaire devienne une réalité et que les fournitures soient à la charge des communes ; que le personnel de renseignement libre soit pourvu des mêmes diplômes que celui de l'enseignement laïque et soumis au contrôle de l'Etat.

— Lourdes (Hautes-Pyrénées) considérant que l'école laïque n'est pas suffisamment défendue, attire l'attention des Pouvoirs publics et dénonce l'influence néfaste exercée dans la ville par le cléricalisme avec l'accord tacite des Pouvoirs locaux.

— Prahacq (Deux-Sèvres) demande au gouvernement : de faire aboutir rapidement la loi sur la prolongation de la scolarité jusqu'à 15 ans tout en fournissant aux familles la possibilité d'obéir à cette loi ; d'appliquer intégralement la loi du 7 juillet 1904 en abrogeant le décret Malvy du 2 août 1914 qui permet aux congrégations d'enseigner ; de suivre l'exemple de la République espagnole en faisant voter la laïcisation intégrale ; d'abroger la loi de 1865, permettant aux cléricaux de tourner la loi de 1930, qui exige de tous les maîtres de l'enseignement privé la possession du brevet élémentaire ; de rendre l'enseignement libre neutre et de soumettre le personnel au contrôle des Inspecteurs de l'Etat.

Freinet (Affaire). — Saint-Sever (Landes) adresse l'expression de sa sympathie à l'instituteur Freinet et aux parents dont les enfants ont continué à fréquenter l'école ; proteste contre les sanctions prises à l'égard de Freinet et demande que le maire de Saint-Paul-de-Vence, organisateur de la grève scolaire dans sa commune soit suspendu de ses fonctions et que les auteurs des manifestations fascistes du 24 avril dernier soient punis conformément à la loi.

Mandats. — Fouras (Charente-Inférieure) émet le vœu que le mandat municipal soit ramené de 6 à 4 ans ; estime que la même mesure devrait être prise pour le mandat des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissements.

— Orsay (Seine-et-Oise) émet le vœu que le mandat des conseillers municipaux soit ramené à la durée de 4 ans et félicite le Comité central de l'initiative qu'il a prise en demandant au président du Conseil de proposer au Parlement l'abrogation de la loi du 10 avril 1929.

Objection de conscience. — Evreux (Eure) demande au Comité central de mettre à l'étude dans les Sections la question de l'objection de conscience.

Saigon (Verdict de). — Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) s'élève contre la peine de mort et contre toutes les juridictions d'exception ; félicite le Comité central qui a demandé la grâce des condamnés de Saigon et le prie d'intervenir auprès du gouvernement pour les faire bénéficier de la loi d'amnistie.

— Evreux (Eure) s'élève contre le verdict de Saigon et demande l'amnistie pour tous les condamnés.

— Lorient (Morbihan) adopte un appel de Romain Rolland en faveur des condamnés indochinois.

— Outreau (Pas-de-Calais) demande au gouvernement d'intervenir énergiquement pour mettre un terme aux actes de violence commis contre les indigènes en Indochine, et de faire bénéficier ceux-ci de la loi d'amnistie ; la Section s'élève contre la peine de mort et contre toutes les juridictions d'exception.

— Pontarion (Creuse) proteste contre le régime de terreur et de répression contraire aux droits les plus élémentaires de l'humanité institué en Indochine, et demande une amnistie entière et immédiate pour tous ceux qui sont condamnés par les tribunaux d'exception et les commissions criminelles.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur, Paris